

www.e-rara.ch

A la mémoire du baron Nicolas-François de Bachmann An-der-Letz

Fischer, Emanuel Friedrich von

Zurich, 1831

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 207

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-9789>

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

1.85

A LA MÉMOIRE

DU BARON

NIC. FR. DE BACHMANN

AN-DER-LETZ

LIEUTENANT-GÉNÉRAL AU SERVICE DE S. M. T.-C.; GRAND-CROIX DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE ST.-LOUIS; GÉNÉRAL ET PROPRIÉTAIRE D'UN RÉGIMENT DE SON NOM AU SERVICE DE S. M. SARDE, GRAND-CROIX DES ORDRES DE ST.-MAURICE ET DE ST.-LAZARE; COLONEL PROPRIÉTAIRE D'UN RÉGIMENT ET INSPECTEUR GÉNÉRAL DES TROUPES SUISSES A LA SOLDE ANGLAISE, QUI SERVIRENT DANS LES ARMÉES AUSTRO-RUSSES; GRAND-CROIX DE L'ORDRE IMPÉRIAL ET ROYAL DE LÉOPOLD; GÉNÉRAL EN CHEF DES TROUPES DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, DANS LES ANNÉES 1802 ET 1815.

Semper et ubique idem.

A ZURICH

DE L'IMPRIMERIE D'ORELL, FUSSLI ET COMPAGNIE

1831.

Rav. 207

F-KAT



EX-LIBRIS
D^r C. PERROCHET

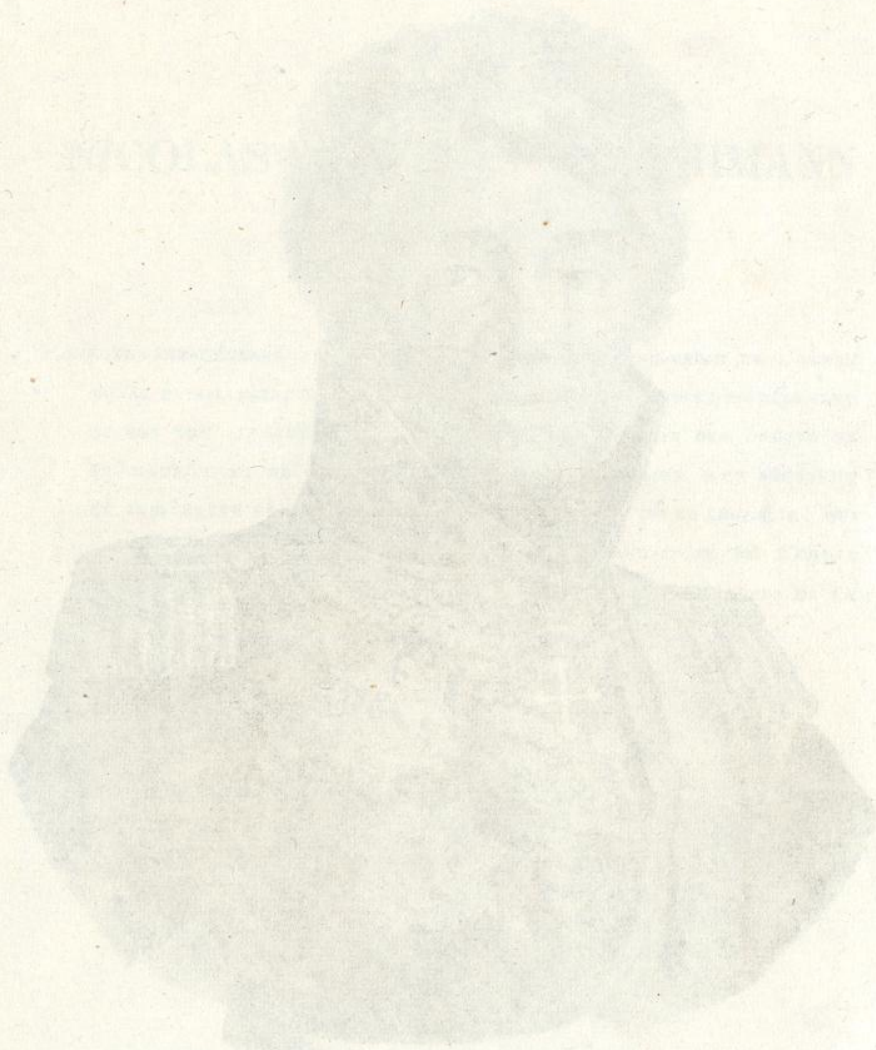
Fischer E. F. v.

A LA MÉMOIRE

DU BARON

NICOLAS-FRANÇOIS DE BACHMANN

AN-DER-LETZ.





A LA MÉMOIRE

DU BARON

NICOLAS-FRANÇOIS DE BACHMANN

AN-DER-LETZ

LIEUTENANT-GÉNÉRAL AU SERVICE DE S. M. T.-C.; GRAND-CROIX DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE ST.-LOUIS; GÉNÉRAL ET PROPRIÉTAIRE D'UN RÉGIMENT DE SON NOM AU SERVICE DE S. M. SARDE, GRAND-CROIX DES ORDRES DE ST.-MAURICE ET DE ST.-LAZARE; COLONEL PROPRIÉTAIRE D'UN RÉGIMENT ET INSPECTEUR GÉNÉRAL DES TROUPES SUISSES A LA SOLDE ANGLAISE, QUI SERVIRENT DANS LES ARMÉES AUSTRO-RUSSES; GRAND-CROIX DE L'ORDRE IMPÉRIAL ET ROYAL DE LÉOPOLD; GÉNÉRAL EN CHEF DES TROUPES DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, DANS LES ANNÉES 1802 ET 1815.

Semper et ubique idem.

A ZURICH

DE L'IMPRIMERIE D'ORELL, FUSSLI ET COMPAGNIE.

1831.

A. J. MEMOIRE

1844

NICHOLAS J. MEMOIRE

1844

THE MEMOIRE OF NICHOLAS J. MEMOIRE

AS PRESIDENT OF THE BOARD OF DIRECTORS

OF THE NICHOLAS J. MEMOIRE COMPANY

IN THE CITY OF NEW YORK

FOR THE YEAR 1844

AND FOR THE YEAR 1845

AND FOR THE YEAR 1846

AND FOR THE YEAR 1847

AND FOR THE YEAR 1848

AND FOR THE YEAR 1849

AND FOR THE YEAR 1850

AND FOR THE YEAR 1851

AND FOR THE YEAR 1852

AND FOR THE YEAR 1853

AND FOR THE YEAR 1854

AND FOR THE YEAR 1855

AND FOR THE YEAR 1856

AND FOR THE YEAR 1857

AND FOR THE YEAR 1858

AND FOR THE YEAR 1859

AND FOR THE YEAR 1860

AND FOR THE YEAR 1861

AND FOR THE YEAR 1862

AND FOR THE YEAR 1863

AND FOR THE YEAR 1864

AND FOR THE YEAR 1865

AND FOR THE YEAR 1866

AND FOR THE YEAR 1867

AND FOR THE YEAR 1868

AND FOR THE YEAR 1869

AND FOR THE YEAR 1870

LE Suisse de la longue carrière duquel on se propose de retracer ici les momens les plus importants, traversa d'un bout à l'autre cette mémorable époque, dont les événemens, considérés séparément, paraissent déjà à ceux qui leur ont survécu, comme des réminiscences colossales des temps passés, et excitent parfois le doute, même chez les hommes qui en furent témoins. Lancé dans le torrent, Bachmann prit une part souvent importante, et toujours honorable, aux affaires de son temps. A l'âge de seize ans il commença sa carrière militaire, et soixante ans après, il donna sa démission de la dernière place active qu'il ait occupée, celle de général en chef de la Confédération, pour passer le reste de ses jours dans le repos de la vie privée, au sein de sa famille, entouré de la considération publique.

Dans les circonstances souvent très-difficiles où il se trouva, il conserva constamment le plus précieux des biens, l'honneur!

Dans les services étrangers, il obtint les plus hautes distinctions; dans son pays, l'affection de ses compatriotes.

Dernier rejeton d'une famille illustre, il emporta avec lui dans la tombe, un nom auquel il avait donné un nouvel éclat; — Bachmann était fier de le porter, et ce nom figurera toujours parmi les plus honorables de sa patrie.

Cette courte relation de la vie du vieillard que nous venons de perdre, vient d'une source authentique. Puisse-t-elle, en offrant de fidèles souvenirs à ses nombreux amis, produire en même-temps une forte impression sur les jeunes gens de notre pays qui se vouent à la carrière des armes, et les encourager à suivre d'aussi belles traces.

8

NICOLAS-FRANÇOIS BARON DE BACHMANN, d'une famille distinguée de la partie catholique du Canton de Glaris, était né à Näfels, le 27 Mars 1740. Sa naissance favorisa son entrée dans la carrière des armes, et ses qualités personnelles furent de nature à allumer en lui de bonne heure le désir de s'y distinguer, en suivant les traces de ses ancêtres. (*)

Par brevet du 30 Novembre 1749, il obtint, encore enfant, en même-temps que son frère aîné, Charles-Joseph, une des compagnies réservées à leur famille, au régiment Suisse de Witmer, au service de France. Leur mère (femme respectable, sœur de l'avoyer Keller de Lucerne) donna tous ses soins à leur éducation. Bachmann fut élevé dans les meilleurs instituts de ce temps-là, et fut enfin placé

(*) Dans les campagnes de 1743 sur le Rhin, et de 1744 en Flandres, son père, Charles Léonce de Bachmann, avait commandé avec distinction le régiment des Gardes-Suisses, au service de France. Il mourut, le 15 Octobre 1749, des suites de ses blessures, avec le grade d'officier-général, lieutenant-colonel effectif des Gardes-Suisses, et chevalier de St.-Louis. Charles Léonce était fils de George, chevalier et Landammann, neveu de Gabriel Hessi, lieutenant-général, et commandant du siège de Lérída en 1707. — Il comptait parmi ses ancêtres Gaspard Gallaty, premier colonel de la Garde-Suisse de Henri IV en 1605; Fridolin Hessi, colonel de la Garde en 1619; Gaspard Freüller, colonel de la Garde en 1655; et Jean-Melchior Hessi, colonel de la Garde en 1651.

pendant deux ans à Rome, dans le collège Nazaréen, destiné à l'éducation des jeunes gentils-hommes. Il avait atteint sa dix-septième année, lorsqu'il entra dans la carrière active qu'il était appelé à parcourir, à travers de nombreux orages, jusqu'à l'âge de 75 ans. Il joignit l'armée au commencement de la guerre de Sept ans, et commença par faire le service d'enseigne dans la compagnie de son frère. A l'ouverture de la campagne de 1759, il fut mis à la tête de la compagnie dont il était propriétaire, et ce fut en cette qualité qu'il fit les autres campagnes de cette guerre, dans laquelle les Suisses, quoique peu favorisés par les circonstances, soutinrent leur bonne réputation. Bachmann lui-même se distingua déjà alors de la manière la plus avantageuse.

A la paix, Bachmann mit toute son activité à perfectionner le service intérieur, la tenue de la troupe, les évolutions et l'esprit militaire, et il ne tarda pas à acquérir la réputation bien méritée d'un excellent officier, propre à être utilement employé partout. Cela lui valut des commissions aussi importantes qu'honorables; et de cette manière, il avança de grade en grade, obtint en 1779 le rang de colonel d'infanterie et fut nommé, en 1780, lieutenant-colonel effectif du régiment de Bocard, dont il conserva le commandement jusqu'à l'époque de son licenciement en 1792; ce régiment portant alors le nom de Salis-Samade.

Pendant cette longue suite d'années, Bachmann ne fut jamais oisif; se livrant sans relâche à ses études militaires,

jamais on ne le vit adopter le genre de vie inactif et immoral que les officiers mènent trop souvent dans leurs garnisons. Déjà en 1769 il avait fait le service de major-général, sous le lieutenant-général de Wurmser, au camp que celui-ci commandait près de Verberie, et ce fut lui qui dirigea, en présence de Louis XV, les grandes manœuvres qu'exécuta le corps qui y était rassemblé, composé de quatorze bataillons d'infanterie, un régiment de hussards, et un train d'artillerie considérable.

Depuis l'année 1768, Bachmann, revêtu de toute la confiance du propriétaire du régiment, fut seul chargé du commandement.

En 1778, il fut chargé de l'instruction du corps d'infanterie réuni en Bretagne, sous les ordres de S. A. R. le prince de Saxe.

En 1782, il était en Suisse en congé, lorsqu'il apprit que le lieutenant-général de Boccard, colonel du régiment, venait de mourir, à l'âge de 86 ans. A son arrivée à Paris, où il se rendit pour demander le régiment, il apprit, qu'à son insçu les officiers de ce corps s'étaient réunis pour exprimer au comte d'Affry, qui remplissait alors les fonctions de colonel-général, le vœu de voir Bachmann placé à leur tête comme propriétaire du régiment (*). Cependant, en dépit des recommandations des

La lettre du corps d'officiers mérite d'être citée, comme une preuve de la considération qu'ils avaient pour leur commandant : » Le vœu général
 » du régiment étant que le choix, que S. M. fera d'un nouveau colonel pour
 » remplacer Mr. de Boccard, tombe sur Mr. de Bachmann, le corps des
 » officiers du Régiment a l'honneur de vous présenter une requête respec-

généraux-inspecteurs et autres généraux, et malgré l'appui du ministère, Bachmann n'obtint pas le régiment qui fut donné, à raison de son ancienneté, à Mr. de Salis-Samade, alors âgé de 74 ans. On voit d'ailleurs l'intérêt que Bachmann avait généralement inspiré, et auquel il acquit encore de nouveaux titres par la suite dans les rapports des généraux-inspecteurs, tels que le maréchal de Stainville, le duc de Guines, le comte de Broglie, le baron de Wurmser, le baron de St.-Victor, le comte de Guibert, etc.

On trouve dans les rapports de leurs inspections les expressions suivantes :

„ Ce régiment prévient tous les ordres qu'on aurait à
„ lui donner.”

„ C'est à Mr. de Bachmann seul qu'on doit, depuis long-
„ temps, l'état de ce Régiment, qui est et sera toujours le
„ plus distingué de l'armée, tant qu'il en sera le chef.”

„ tueuse pour vous supplier Monsieur, de vouloir interposer vos bons offices
„ auprès du Roi, afin que nos vœux soient exaucés. Nous faisons cette dé-
„ marche avec d'autant plus de confiance, que le bien du service se trouve
„ étroitement lié à notre désir et aux avantages réels qui en résulteraient
„ pour tout le corps. Si Sa Majesté daigne avoir égard à nos vœux, nous
„ nous croirons très-heureux de pouvoir nous acquitter en partie envers
„ Mr. de Bachmann de tout ce que nous lui devons depuis tant d'années
„ que nous l'avons pour chef. Il ne manque à notre satisfaction que de le
„ voir jouir des fruits de ses travaux et en possession d'un corps auquel
„ il a donné la réputation et l'éclat dont il a le bonheur de jouir.

„ Nous vous demandons avec instance, Monsieur, de vouloir bien nous
„ faire obtenir cette faveur des bontés du Roi. Ce sera un témoignage de
„ votre affection qui restera à jamais gravé dans nos cœurs.

„ Nous sommes avec respect, etc.

„ Signé à Calais, le 1. May 1782, par tous les capitaines, lieutenans
„ et sous-lieutenans, présens au corps.”

„ Plus on voit ce régiment, plus on cherche à y conformer d'autres régimens, plus on sent tout le mérite et toute la difficulté qu'il y a eu à en former un pareil, et plus on se persuade que cela n'est possible qu'avec un tel chef.”

„ Ce régiment devrait être à tous égards, le modèle de l'infanterie de l'armée, tant par la manière exacte (sans être trop forcée) dont il est conduit, que par les effets qui en résultent.”

„ Je n'ai vu, même dans les armées étrangères (citées comme exemple) rien qui lui ressemble. Je dois même à Mr. de Bachmann la justice d'ajouter, qu'aucune de ces armées ne manœuvrerait aussi régulièrement que l'armée française, si l'on y adoptait exactement les principes qu'il a créés et établis dans son régiment, et dont je viens d'être à même de juger les avantages par des essais en grand qu'il a dirigés.”

„ Les seuls ordres que j'aie laissés à ce régiment consistent, à ne rien changer de la manière distinguée dont il sert de modèle aux autres.”

„ Il n'y a rien à prescrire à ce régiment. Mr. de Bachmann n'y laisse rien à désirer.”

Le régiment de Salis-Samade faisait partie des troupes rassemblées au camp de St.-Omer, en 1788, sous les ordres du prince de Condé. Comme à toutes les inspections précédentes, ce régiment se distingua tellement, que le Roi, s'adressant au comte d'Affry, exprima sa satisfaction en ces termes: „La brigade Suisse est la mieux en tout au camp

„ de St.-Omer , et c'est surtout le régiment de Salis-Samade ,
 „ commandé par Bachmann , qui a le bouquet du camp .”

La Révolution ne tarda pas à placer les troupes suisses dans la position la plus critique. A l'époque qui précéda l'explosion , Bachmann fut encore chargé de diverses commissions qui prouvaient la confiance qu'il inspirait , et la haute opinion que l'on avait de sa capacité.

En 1789 , sous le ministère du comte de Puységur , il fut nommé membre de la commission du conseil de guerre suprême qui se forma alors. On avait mis la plus grande circonspection à sa composition. Elle était présidée par le maréchal de Rochambeau , et composée du lieutenant-général duc de Guines , des maréchaux de camp baron Charles de Bachmann et comte O'Connel , des colonels de Bachmann , Diesbach de Belleroches et Pont l'Abbé , et du baron de Boisclaireau. Le but de cette réunion était de s'occuper de l'organisation de l'armée.

En 1790 , Bachmann fut appelé à Paris , pour travailler avec le comte O'Connel à un règlement pour les manœuvres d'infanterie. Ce règlement , où les principes de tactique de Frédéric-le-Grand étaient adoptés , a été maintenu dès-lors par les divers gouvernemens qui se sont succédés en France. Dans le courant de la même année , Bachmann fut chargé par le colonel-général des Suisses , d'entrer en négociation avec les comités de l'Assemblée Nationale (établis pour s'occuper des affaires de la diplomatie et des finances) , dans le but d'obtenir une amélioration dans le traitement des sous-officiers et soldats des onze régimens Suisses

de la ligne, et il parvint à leur faire assurer une augmentation de paye considérable.

En 1791, sous le ministère du comte de Narbonne, il reçut encore l'ordre de se rendre à Paris, pour s'occuper à arrêter définitivement tous les réglemens et ordonnances pour l'armée. Mais on ne se contentait pas de rendre justice aux talens de Bachmann, dans les affaires qui tenaient à l'organisation des troupes, on savait qu'il possédait aussi les qualités de la tête et du cœur, qui rendent propre à remplir dignement les emplois les plus difficiles. Ce fut ainsi qu'il fut désigné par le Roi en personne pour prendre le commandement militaire de la Haute-Normandie, où ce malheureux Prince pensait à se rendre, pour pouvoir, de là, quitter le royaume.

Peu après le commencement de la Révolution, on avait offert à Bachmann le grade de maréchal de camp, accompagné de la promesse de plusieurs autres avantages personnels; mais il l'avait refusé, afin de pouvoir, dans ces temps critiques, rester entièrement auprès de ses compatriotes plus exposés que le reste de l'armée.

Après avoir constamment donné en temps de paix des preuves de sa parfaite discipline, et de l'excellent esprit qui l'animait, le régiment que commandait Bachmann fit voir, dès le commencement de la Révolution jusqu'à l'époque de son licenciement et souvent dans les circonstances les plus périlleuses, cet esprit d'ordre, de subordination et de fidélité à son devoir, dont son commandant lui avait de tout temps donné l'habitude. Ce fut là une nouvelle preuve

de tout ce que peut un chef qui réunit aux sentimens d'un cœur noble et bienveillant, la droiture de l'homme de bien et joint à la solidité des principes, la fermeté qu'exigent les circonstances. Un exemple aussi glorieux montre sur quelles bases les Suisses qui servent dans l'étranger, doivent fonder leur existence. C'est ainsi qu'ils pourront toujours se montrer dignes du pays qui les a vu naître, mériter la confiance des princes dont ils ont juré de défendre les drapeaux, et s'acquérir l'amitié des peuples chez lesquels ils sont appelés à vivre. Alors ces peuples ne verront en eux que les champions de la justice et du bon ordre, et les protecteurs de la propriété et de l'honneur; et si les gens mal-pensans, exaspérés contre leur inébranlable fidélité, les honorent de leur haine, ce sentiment sera nécessairement adouci par cette estime qui ne peut jamais être refusée aux bonnes et grandes qualités.

Dès le mois de Mai 1789, le régiment de Salis-Samade, qui était en garnison à Arras, avait été commandé pour se rendre à Bauvais, où il reçut ordre de marcher sur Paris. Il traversa la capitale dans l'ordre le plus parfait, et fut cantonné dans les villages des environs. Vers la fin de Juin, les soldats insurgés des Gardes-Françaises, vinrent en foule dans ses cantonnemens, et comme il avait été défendu aux Suisses de communiquer avec eux, ils cherchèrent à s'en venger par les insultes les plus grossières. Dans la nuit du 30 Juin, le régiment eut ordre de se rendre à Paris, trop tard pour empêcher les révolutionnaires de s'emparer de l'abbaye de St.-Germain, qui avait déjà été enlevée

lorsque la tête de la colonne déboucha sur les boulevards et, d'après de nouveaux ordres, le régiment rentra dans ses quartiers.

Quelques jours plus tard on le rassembla au Champ-de-Mars avec d'autres régimens Suisses; ils furent d'abord au bivouac, et ensuite on les fit camper. Dans la nuit du 12 Juillet, pendant les mouvemens très-orageux qui s'étaient manifestés dans les Gardes-Françaises alors en pleine insurrection, il fallut que le régiment s'embarquât sur la Seine sur deux bateaux, dont l'un ne pouvait contenir que cent hommes à la fois, et l'autre seulement quatre-vingt, pour aller prendre poste sur la place de Louis XV, et dans les lieux voisins. Quelques heures après, le régiment fut renvoyé au Champ-de-Mars, où Bachmann le ramena, dans le meilleur ordre possible, en suivant les bords de la Seine, qu'il passa au pont de Sèvres, toutes les communications directes ayant été coupées par les révolutionnaires qui avaient occupé les ponts et autres passages. Le régiment resta constamment sous les armes, depuis le 13 Juillet à 6 heures du matin jusqu'au 14 au soir. L'Hôtel-des-Invalides, situé tout près de là, n'étant pas gardé, les révoltés purent, sans résistance, s'emparer des munitions de guerre qui s'y trouvaient, et s'en servirent aussitôt pour attaquer la Bastille, dont l'irrésolution du gouverneur causa la prise. La garnison avait été renforcée d'un détachement de trente-deux hommes du régiment de Salis-Samade, commandés par un excellent officier, le capitaine L. de Flue; et il n'y a pas de doute qu'il aurait pu contribuer efficace-

ment à la défense de ce poste important, si le gouverneur, au lieu de se laisser tromper par des négociations, avait voulu mettre à profit les moyens de défense qu'il avait à sa disposition, et que le brave de Flue lui demandait d'employer, bien qu'on ne fut pas suffisamment fourni de vivres et de munitions pour faire une longue résistance.

Sans répéter ici ce que nous apprennent les diverses relations de la prise de la Bastille, il suffira de rappeler que le Pont-Levis ayant été abattu par quatre invalides (opération qui ne se fit probablement pas à l'insçu du gouverneur massacré peu après), le petit détachement de Suisses qui s'était formé dans la cour, fut aussitôt désarmé par la horde des assaillans. Deux hommes de ce détachement furent tués en chemin, de là à l'Hôtel-de-Ville. Les autres durent, pour la plupart, leur salut à un Mr. Richard, chevalier de l'arquebuse, qui les protégea contre les outrages de la populace et des Gardes-Françaises révoltés. Ces derniers accusèrent les Suisses d'avoir été la principale cause de la perte qu'essuya le peuple dans cette affaire. Après avoir été mis en état d'arrestation pendant quelque temps, et ensuite dispersés, ces braves gens rejoignirent tous leurs drapeaux, tant était parfaite la discipline de ce régiment, et la confiance des soldats en leurs chefs.

Le camp du Champ-de-Mars fut levé après la prise de la Bastille. Plusieurs jours se passèrent en marches et contre-marches; il manquait à l'autorité une forte volonté; et de la conséquence dans sa conduite et dans la position chancelante où l'on se trouvait, on avait si peu pensé aux besoins

des troupes, que les officiers du régiment de Salis-Samade, qui occupait la cour du château à Marli, furent obligés d'acheter de leur poche, dans le voisinage, du bois, pour pouvoir sécher leurs gens abîmés par la pluie, et du pain, pour leur donner quelque nourriture. Le 17 au soir arrivèrent des ordres pour se mettre en marche pour rentrer chacun dans sa garnison. Salis-Samade devait se rendre à Arras, mais sur la route de Pontoise à Chaumont, le régiment reçut un ordre signé du Roi seul, pour le faire rebrousser sur Pontoise, afin de garantir du pillage cette ville, où l'on tenait en réserve les approvisionnemens de blé pour la capitale.

Pendant toute la journée du 20, une grosse troupe de révoltés tenta de pénétrer dans Pontoise, mais elle fut repoussée par les sages mesures que prit Bachmann, et par sa conduite pleine de sang-froid et de résolution. Deux fois le régiment reçut des ordres de départ; mais chaque fois, au moment où il allait se mettre en marche, il lui fut enjoint de prolonger son séjour à Pontoise, pour continuer à y faire le même service, dont il s'acquitta fidèlement jusqu'au 4 Août. Au lieu de le faire rentrer dans sa garnison on le fit marcher sur Rouen. Le marquis de Harcourt y commandait; il annonça au colonel de Bachmann, à son arrivée que, connaissant la parfaite discipline et l'inébranlable fidélité de son régiment qui saurait résister à toutes les séductions et supporter toutes les fatigues, on lui confiait le soin d'escorter tous les vivres qui venaient de la mer pour être envoyés dans la capitale, genre de service qui, dans les

circonstances où l'on se trouvait, était de la plus grande difficulté, mais en même-temps d'une importance majeure pour la tranquillité du royaume.

Pour cet effet, le régiment fut réparti en plusieurs petites divisions destinées à servir d'escortes aux charrois. Malgré cette dispersion, les marches continuelles, les difficultés et les dangers qui se renouvelaient chaque jour, le bon esprit de cette excellente troupe resta toujours le même, à un tel point que, pendant tout le temps que dura ce service qui, commencé en été de 1790, continua jusqu'à la fin de l'automne, au milieu de tous les genres de séductions, et sous l'influence active d'une fermentation populaire qui allait toujours en croissant, il n'y eut pas un seul soldat qui quittât ses drapeaux, et lorsque à la fin de l'année le régiment fut rassemblé à Rouen, pour y passer la revue d'inspection, il se trouva, malgré la perte des équipages qui lui avaient été enlevés à son départ du camp de Paris, dans le meilleur état possible, et plus que complet.

A la fin du mois d'Août 1791, Bachmann eut ordre de quitter Rouen pour se rendre à Givet. Il s'était tellement acquis l'estime et la confiance de la première de ces villes, que les autorités envoyèrent un courrier au ministère de la guerre pour demander que le régiment y restât, et comme l'ordre de départ fut confirmé, le colonel de la Garde-Nationale fit don à cette brave troupe d'un drapeau, portant cette inscription :

„ Au Régiment Suisse de Salis-Samade.

„ La ville de Rouen reconnaissante.” (*)

Plus de trente mille de ses habitans accompagnèrent le régiment, jusqu'à une lieue de la ville, faisant retentir les airs de leurs vœux et des expressions de leur gratitude.

A Givet, le régiment se trouva en contact avec des troupes qui étaient en pleine insurrection, sans que leur mauvais exemple produisit aucun effet. Vers la fin de l'année il quitta de nouveau cette ville, et fut envoyé à Rouen et au Havre.

Après la malheureuse affaire du 10 Août, plusieurs milliers de sans-culottes, de Paris, arrivèrent à Rouen à la poursuite de 300 Gardes-Suisses qui s'y trouvaient. On en vint à des voies de fait. La populace donna la chasse à deux détachemens de cavalerie, l'un de la Garde-Nationale, l'autre de Royal-Bourgogne, et le quartier du bataillon de Salis-Samade fut attaqué.

Bachmann se fit ouvrir la barrière, avança seul à la rencontre de cette horde de forcenés, et par son sang-froid et sa fermeté il parvint à la calmer. Dans la nuit du 13 au 14 Août, Gensonnet, Brissot, Broussonnet et autres personnalités de ce parti, avaient dénoncé Bachmann à l'Assemblée-Nationale comme prévenu d'incivisme, et Rouen étant désigné comme un foyer de contre-révolution, le régiment reçut ordre de quitter Rouen et le Havre pour

(*) Bachmann avait fait mettre sur les nouveaux drapeaux du régiment la devise „*pro patria et liliis!*” Un colonel Français de ses amis lui demandant un jour : „Mon ami, cela ne veut-il pas dire : *Pour mon manoir et les écus?*” Bachmann lui répondit : „A-peu-près, mais mieux encore : *pour les Louis!* vous pourrez vous en convaincre.”

se rendre à Arras, où d'abord on refusa de le recevoir, et où ensuite on ne le laissa pas faire de service.

Déjà en chemin, le régiment avait eu connaissance du décret du 20 Août, qui ordonnait le licenciement de tous les corps Suisses. Le 9 Septembre les régimens stationnés en Flandres furent dissous. Salis-Samade était le seul qui existât encore; ce régiment se tenait tranquille, dans l'espoir de quelque changement heureux dans les circonstances; et dans ces jours de danger il éprouva, comme toujours, l'influence du génie de Bachmann qui sut maintenir jusqu'au bout l'admirable esprit de cet excellent corps. Enfin le 18 parurent trois députés de l'Assemblée-Nationale qui, à leur arrivée, convoquèrent l'assemblée primaire de la commune, lui faisant de vifs reproches de ce qu'elle tolérât encore dans ses murs, *les meurtriers de la nation*, et proférant les menaces les plus atroces contre le régiment de Salis-Samade.

Il fut résolu que, dans le cas où les Suisses refuseraient de mettre bas les armes, la garnison révolutionnaire d'Arras qui était pourvue d'artillerie et consistait en troupes de ligne et en plusieurs bataillons récemment arrivés des faux-bourgs de Paris, aurait ordre de se tenir prête pour les y contraindre par la force.

En dépit d'une protestation formelle de Bachmann, signée de tous les commandans de compagnies, on procéda au licenciement le 19 Septembre. Le maire, accompagné de la municipalité et des trois individus qui se donnaient pour délégués de l'Assemblée-Nationale, entreprirent cette

opération, mettant en jeu toute la rhétorique de ces temps-là, pour sommer les soldats, *comme descendants de Tell*, de suivre les vrais drapeaux de la liberté, *ceux de la grande nation* ! Le régiment étant dissous, et l'invitation de prendre service pour la nouvelle République ayant été adressée individuellement à chaque soldat, *huit hommes seulement* se firent inscrire. Indignés du peu de succès de leur tentative, le maire et les députés de Paris firent consigner le régiment; on défendit aux officiers d'entrer dans les quartiers de leurs gens, sur lesquels on fit le jour suivant une nouvelle tentative dans leurs chambres, mais, à l'exception des huit qui s'étaient laissés gagner, il n'y en eut pas un seul qui voulut s'engager au service de la République. (*)

Au moment de sa dissolution, le régiment avait à réclamer de la trésorerie plus de 200000 livres d'arriéré, et les capitaines se trouvaient redevoir à leurs gens, sur leur compte, près de 50000 livres qu'ils étaient hors d'état de leur livrer, à raison du non-paiement de ce qui leur était dû à eux-mêmes. Les autorités révolutionnaires cherchèrent à profiter de cette circonstance défavorable pour irriter les soldats contre leurs officiers, que la populace offrait de massacrer; mais ces braves gens, bien que désarmés, persévérèrent à déclarer unanimement qu'ils défendraient leurs officiers jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et qu'ils ne permettraient pas qu'il leur fut fait aucun

(*) Après le retour du régiment en Suisse, mais à une époque postérieure, on vit quelques sous-officiers entrer au nouveau service de France, où ils ont fait leur chemin d'une manière remarquable.

mal. Le régiment resta douze jours dans cet état, sans paye, ni rations.

Après diverses démarches infructueuses, et l'envoi de plusieurs courriers au général-commandant Moraton, et au ministre de la guerre Servan, le commissaire des guerres Manchon à Arras prit sur lui de procurer les fonds nécessaires pour mettre les capitaines en état de payer à leurs soldats ce qui leur revenait. Le 1. Octobre tous les soldats se mirent en marche pour retourner en Suisse.

Les circonstances de la dissolution de ce beau régiment qui, tant qu'il avait été sous les armes, n'avait cessé de recevoir les distinctions les plus honorables, ne furent pas moins propres à confirmer sa bonne réputation, que ne l'avait été l'excellent esprit que l'on admirait en lui. La fidélité de tous ces soldats qui, sans avoir devant eux aucune perspective qui put leur offrir des dédommagemens, demeurèrent inébranlables au milieu de toutes les séductions, et sous l'influence corruptrice d'une insubordination qui était devenue générale dans toute l'armée, sont autant de preuves qu'eux aussi, s'ils eussent été appelés à avoir leur 10 Août, auraient su maintenir intacte la gloire du nom Suisse. Telles furent les conséquences de la bonne impulsion qu'avait su donner à l'honneur national un chef digne de commander d'aussi braves gens. On put voir aussi dans ces temps de crise, combien il est avantageux aux Suisses d'avoir un code pénal indépendant, lorsqu'ils savent user de ce privilège avec sagesse.

Pendant ces évènements, Bachmann fut constamment

en danger d'être arrêté; les sans-culottes avaient même placé une sentinelle à sa porte. Il resta cependant à Arras jusqu'au 5 Octobre pour mettre en règle tout ce qui tenait à la comptabilité du régiment.

Son frère s'était trouvé à Paris au 10 Août et avait été l'une des victimes des révolutionnaires. (*)

Le même sort était destiné au colonel de Bachmann. Nous avons vu que déjà au mois d'Août il avait été dénoncé à l'Assemblée-Nationale; mais redoutant l'attachement que

(*) C'est ici le lieu d'extraire des rapports sur le massacre des Suisses, ce qui concerne la mort de Bachmann l'ainé: Le procès des officiers Suisses, devant le tribunal criminel, commença par Bachmann, leur major. Il était au tribunal lorsque, sous les yeux mêmes des juges, à la porte du lieu de leurs séances, et au bas de l'escalier qui y conduisait, la boucherie des prisonniers Suisses commença. Les juges ne firent rien pour l'empêcher; ils feignirent de vouloir épargner Bachmann, comme étant sous la sauvegarde de la loi, mais on ne l'épargnait que parce que sa mort était résolue, et parce qu'on voulait la faire précéder de l'affreux spectacle du massacre de ses frères d'armes, enfin l'on se flattait de lui arracher quelqu'aveu qui put inculper la Reine; mais l'homme qui était allé gaiement au devant du 10 Août, devait voir le 2 Septembre sans crainte. Gardant un froid silence, Bachmann ne répondit à aucune question. Il ne voulut pas s'abaisser à subir un honteux interrogatoire. Il demanda la mort, et il la reçut en héros. N'ayant que sa chemise sous son manteau rouge, il monta sur l'échafaud d'un pas assuré, jeta noblement son manteau loin de lui, et regardant d'un oeil de pitié la multitude égarée qui l'entourait, ne prononça que ces paroles: „Ma mort sera vengée!" Sa tête tomba. Peu d'hommes ont eu en partage un courage aussi inébranlable que Charles-Joseph de Bachmann. Sa belle et noble figure, son air grave, l'expression guerrière de son regard, ne permettaient pas de méconnaître en lui le héros. Il réunissait à ces belles qualités, toutes les vertus de son pays.

De ses trois fils, deux ont péri dans les guerres de la Révolution. Le cadet, major au service de Russie, fut tué à l'affaire de Næfels le 26 Mai 1799, et son frère aîné, capitaine au service Britannique, fut tué en 1804, l'ainé des trois mourut sans postérité en 1828.

lui portait son régiment, on s'était contenté de le mettre en surveillance. On lui donna, comme aux autres officiers, un passe-port pour retourner par Bâle dans sa patrie. Mais au moment où il se préparait à partir, il fut informé qu'il serait arrêté sur la route qu'indiquait son passe-port, et que de là on se proposait de le transporter à Paris. D'après cet avis il fit faire ostensiblement tous ses préparatifs de départ, tandis que, déguisé, il passait la frontière la plus voisine. Il arriva le même soir à Armentières, pendant le bombardement de Lille; avec l'assistance de quelques personnes bienpensantes il parvint à passer la Lys, en trompant la vigilance des troupes qui gardaient cette rivière, et arriva le 6 Octobre à Messine aux avant-postes Autrichiens.

Il se rendit de là aux quartiers des Princes Français, et comme, dans l'état où se trouvaient alors les affaires, il ne pouvait obtenir de l'emploi auprès d'eux, il prit le parti de rentrer en Suisse, pour chercher quelque nouvelle occasion de servir la cause qu'il était fermement décidé à ne jamais abandonner.

Bachmann était arrivé en Suisse en Novembre 1792. Il se rendit à St.-Gall, chez le prince abbé Bêda qui depuis plusieurs années l'honorait de son estime, et le traitait avec distinction. (*)

(*) Une sœur de Bachmann avait épousé le Chevalier Müller-Friedberg, chancelier d'état et grand-maître de la cour du Prince, qui aimait à reconnaître la fidélité et le dévouement de cet honorable serviteur en lui témoignant la plus grande confiance, et une bienveillance invariable pour lui et les siens.

Le Roi de Sardaigne avait proposé à ce Prince la formation d'un régiment, dont celui-ci offrit le commandement à Bachmann qui se rendit pour cet effet à Turin, et fut très-bien reçu du Roi.

D'après la capitulation, signée le 27 Mai 1793, ce nouveau régiment prit le nom de Bachmann. Il consistait en deux bataillons, dont une moitié pour St.-Gall, l'autre pour le canton de Glaris, et fut composé, pour la majeure partie, de soldats revenus du service de France. Dès cette même année, 1793, une partie de ce régiment entra en campagne contre les Français.

En date du 11 Avril 1794, Bachmann fut promu au grade de général-major, et fut nommé, en même-temps, commandant en second de l'armée du Val-d'Aost, sous les ordres de S. A. R. le duc de Monferrat. La partie du Val-d'Aost que l'ennemi avait occupée, fut reconquise par les troupes Sardes dans la campagne de 1794, et elles s'y maintinrent pendant les années 1795 et 1796, jusqu'à la paix. La conduite de ce corps d'armée, où le régiment de Bachmann avait relevé le régiment Bernois de Rochmondet qui précédemment en avait fait partie, fut citée avec distinction, même par l'ennemi. Le Roi choisit l'anniversaire de l'avancement de Bachmann au grade de général-major, pour lui conférer le 11 Avril 1795, l'ordre de St.-Maurice et Lazare. (*) Après la paix, le régiment de Bachmann

(*) Bachmann était à la cité d'Aost, lorsque le duc de Montferrat, rejoignant l'armée, lui annonça la distinction que le Roi venait de lui accorder. Le lendemain le général parut à l'audience du prince, portant

entra en garnison à Turin; pour sa personne il obtint un congé de quatre mois, pour aller mettre en règle, dans sa patrie, des affaires importantes. Lorsqu'il fut prendre congé du Roi, le monarque le remercia en personne, pour les services essentiels qu'il lui avait rendus, et particulièrement pour l'assistance qu'il avait donnée au duc de Montferrat. Il l'embrassa et lui adressa ces paroles: „*embrassez moi comme un ami!*” En sortant de l'appartement du Roi, le général rencontra le duc de Montferrat, qui voulut savoir la cause de l'émotion qu'il remarquait dans ses traits.

sa nouvelle décoration à côté de l'ordre de St.-Louis, qu'il avait déjà reçu en 1778. Lorsque les autres généraux et chefs de corps se retirèrent, le prince pria Bachmann de ne pas s'en aller. Il ne resta dans la chambre du prince que ses deux frères, les ducs de Genevois et de Maurienne, qui faisaient la campagne comme volontaires. Après s'être excusé de son mieux, le duc de Montferrat annonça à Bachmann, que la décoration que le Roi venait de lui accorder était incompatible avec tout autre ordre de chevalerie. Bachmann fit observer à S. A. R. qu'il ne pouvait pas se séparer de la croix que le Roi de France lui avait précédemment accordée, et que les malheurs dont la maison de Bourbon venait d'être frappée, étaient une raison de plus pour continuer à porter cette décoration. Le prince ne pouvant autoriser la transgression des statuts des ordres de Savoie, le général demanda s'il devait donc déposer l'une de ces décorations? La réponse ayant été affirmative, il détacha de sa poitrine les insignes de l'ordre de St.-Maurice, et les mit dans sa poche, en priant le prince de vouloir bien se charger d'une lettre de lui pour S. M. On craignit d'abord que le Roi ne prit en mauvaise part qu'un étranger qui était à son service, se fut permis en présence d'un de ses fils, de préférer à ses ordres de chevalerie celui qu'il tenait d'un autre monarque qui déjà alors avait perdu sa couronne et sa vie. Mais ce généreux Prince porta sur la conduite de Bachmann un jugement tout opposé à ce que l'on aurait pu croire. Il rassembla les dignitaires de l'ordre pour faire statuer une exception en faveur du général, et par la suite, cette disposition fut appliquée par un changement dans les statuts à tous les chevaliers qui se trouveraient dans le même cas.

Bachmann lui ayant raconté ce qui s'était passé, „général „(lui dit le duc) nous pensons tous de même!”

Après son retour, au printemps de 1797, Bachmann combattit les rebelles et les hordes Cisalpines et Liguriennes, qui infestaient le Piémont, sous la conduite des révolutionnaires Français.

Cependant, les armées Françaises ayant, d'après les conditions de la paix, le libre passage au travers de toutes les possessions, villes et forteresses du Roi, les troupes Piémontaises furent désarmées partout et dans le même jour; Bachmann se trouvait à Novarre, lorsque le 6 Novembre 1798, il dut subir ce triste sort. Il fut conduit à Milan, d'où le général-en-chef Français, Joubert, l'envoya comme suspect au Directoire-Helvétique à Lucerne. Le directoire le relégua dans son canton sous la surveillance du *Statthalter*.

Ce fut ainsi que, pour la seconde fois, Bachmann perdit le fruit de tous ses services.

Le repos auquel il avait été condamné ne fut pas de longue durée. La campagne de l'archiduc Charles en Suisse commença. Dès la fin de Mai 1799, les troupes Autrichiennes pénétrèrent dans le canton de Glaris, sous les ordres du brigadier comte Gavasini et, après un combat livré près de Næfels le 26 Mai, chassèrent les Français du pays. (*)

Bachmann obtint du commandant Autrichien des passe-

(*) Ce fut à cette affaire que fut tué le neveu du général, Fridolin de Bachmann, major au service de Russie, servant comme volontaire à l'avant-garde Autrichienne.

ports pour se rendre auprès de l'archiduc, qui lui fit l'accueil le plus bienveillant, ainsi que le général Hotze, qui avait été chargé du commandement en chef de toutes les troupes Suisses à la solde Anglaise. Il reçut l'ordre de lever un régiment de son nom, pour coopérer à la délivrance de la patrie, et une foule d'officiers et de volontaires accoururent pour entrer dans ce corps. Peu après (en date du 25 Juin) il reçut la patente d'inspecteur-général de tous les corps Suisses à la solde de l'Angleterre. Outre le régiment de Roverea, (principalement composé de Bernois, et déjà en activité de service) il y avait encore à former ceux de Bachmann, Salis, Courten, Reding et de Paravicini. Bachmann s'occupa de l'organisation de ces divers corps, et des milices qui se trouvaient sous les armes. Dès le commencement d'Août, le premier bataillon du régiment de son nom fut au complet, et se rendit aussitôt aux avant-postes de l'armée Russe, commandée par Korsakof; le second bataillon, à peine encore fort de 400 hommes, était à Winterthur, lorsque les Russes furent battus près de Zurich le 25 et 26 Septembre, et forcés de se retirer hors de la Suisse. Le premier bataillon de Bachmann, commandé par le lieutenant-colonel de Hauser, et le major de Ziegler, couvrit la retraite et fut le dernier corps de l'armée alliée qui passa sur la rive droite du Rhin.

Le second bataillon, sous les ordres du major de Muller, se retira sur Constance dans le meilleur ordre possible. Bachmann fit voir encore, dans cette circonstance, avec

quelle promptitude il savait mettre de nouvelles troupes en état de servir.

Hotze avait été tué, et le colonel Crawford, qui lui avait été attaché comme commissaire Anglais pour les régimens Suisses, avait été rappelé, pour être employé dans l'expédition du duc de York, contre la Hollande. Il fut remplacé par M. Wickham, ministre d'Angleterre auprès des Cantons libérés de la Suisse. Prévenu contre Bachmann, ce ministre lui ôta la place d'inspecteur-général, pour la donner au colonel Anglais Ramsay, qu'il chargea aussi du commissariat des guerres, dont le colonel Wyss fut privé. Bachmann eut encore plusieurs autres désagréments à essuyer.

Cependant, à l'ouverture de la campagne de 1800, il obtint le commandement des troupes Suisses qui se trouvaient à l'armée Autrichienne. Son régiment se distingua dans l'affaire qui eut lieu près de Feldkirch, et obtint seize médailles d'honneur. Après cela on lui confia le commandement de l'avant-garde du corps Autrichien qui établissait les communications avec le Tyrol. (*) Dans la nuit du 7 au 8 Décembre, Bachmann attaqua les positions des Français dans la Haute-Engadine, et ses mesures avaient été si bien prises, que toutes les troupes qui occupaient Scamps et

(*) Cette avant-garde consistait en trois bataillons du régiment de Kallenberg, un bataillon de Strozzi, deux bataillons de Bachmann, un bataillon de Salis, un bataillon des volontaires Suisses de Managhetta, dix compagnies de carabiniers Tyroliens, un escadron de dragons de Modène, et douze canons. Le régiment Suisse de Roverea se trouvait à un autre corps d'armée, Courten était en Italie; la retraite des alliés hors de la Suisse avait empêché la formation des régimens de Reding et de Paravicini.

Zutz furent obligées de se rendre prisonnières de guerre, avec leur commandant, leurs drapeaux et leurs équipages. Cette affaire valut encore 15 médailles d'honneur au régiment de Bachmann. (*)

Après la suspension d'armes, conclue à la fin de l'année, Bachmann reçut l'ordre de quitter la position qu'il occupait dans la Haute-Engadine et le Tyrol, et de se rendre en Styrie avec les corps Suisses.

A la paix, son régiment fut licencié, le 24 Mai 1801, dans les environs de Ganovitz. Pour sa personne il se rendit à Vienne, où il porta les drapeaux qu'il avait pris à l'affaire du 8 Décembre, et il fut accueilli par l'Empereur et les archiducs, avec une bonté toute particulière. En revenant en Suisse, il fut retenu à Munich, du mois d'Octobre 1802 jusqu'en Avril suivant, par l'électeur Maximilien, qui a été ensuite Roi de Bavière. Il avait eu l'honneur de connaître ce Prince lorsqu'il était au service de France. Il avait pensé à prendre à son service un corps de dix à douze mille Suisses, dont il aurait donné le commandement au général Bachmann. Les circonstances subséquentes l'ayant mis dans le cas de renoncer à ce projet, Bachmann rentra en Suisse, et vint ensuite s'établir à Constance en attendant les évènements.

(*) Dans cette occasion les troupes commandées par Bachmann, donnèrent une preuve non équivoque de leur excellente discipline, puisque tous les effets appartenant aux officiers et soldats prisonniers leur furent fidèlement restitués. Moreau, qui était alors commandant-en-chef de la grande-armée, fit mention de cette circonstance dans un ordre de jour, pour engager ses troupes à suivre un aussi bel exemple.

Dans l'intérieur de la Suisse la fermentation allait toujours en croissant. Dès le commencement de la révolution Française, tous les moyens avaient été mis en usage pour sapper les fondemens de l'ancien ordre de choses. Le bouleversement que l'intrigue avait préparé, avait été effectué par la force des armes en 1798. Ce pays, autrefois si fortuné, était ensuite devenu le théâtre d'une lutte sanglante entre les grandes puissances, et ses institutions avaient subi successivement des changemens, dont il ne nous appartient pas de donner ici l'histoire. Une république, une et indivisible, s'était élevée sur les décombres de l'antique Confédération, et la Suisse, placée sous la tutelle de *la grande nation*, n'offrait plus que l'affligeant spectacle des dissensions intérieures et d'une détresse générale.

Dans le but de soustraire la Suisse à l'influence Française, la paix de Luneville lui avait rendu le droit de se constituer elle-même, et peu après les troupes Françaises avaient évacué son territoire.

Cependant le premier Consul Buonaparte considérait d'un œil jaloux la marche des évènements. Il sentait toute l'importance de la position de la Suisse pour les guerres qu'il projetait, et se défait des dispositions de ceux qui s'étaient prononcés contre le renversement de l'ancien ordre de choses, et contre l'invasion Française. Ce ne fut donc pas sans la coopération de la France que l'on destitua les landammans Reding et Frisching qui avaient été mis à la tête des affaires de la Suisse, par un mouvement opéré en

Octobre 1801. (*) On travaillait péniblement à une nouvelle constitution, se débattant entre le principe de l'unité et celui du fédéralisme, lorsque, à la fin de l'été, les habitans du canton d'Unterwalden attaquèrent vigoureusement sur la Renk les troupes Helvétiques, que l'on avait mises en garnison chez eux, et les chassèrent de leur territoire après une action meurtrière. Peu après, Zurich ferma ses portes au général Andermatt, qui commandait les troupes de la République Helvétique, et cette ville, sans autre appui que le courage de ses habitans, eut un bombardement à soutenir. On se souleva alors ouvertement contre le gouvernement Helvétique, qui avait fixé sa résidence à Berne et chercha à réunir promptement toutes ses troupes. A la sommation d'une petite avant-garde des gens du pays, qui de tous côtés se mettaient en mouvement, ce gouvernement effrayé des menaces des habitans, quitta Berne par capitulation avant d'avoir pu faire venir le général Andermatt à son secours. On avait eu soin de faire courir des bruits exagérés sur le nombre des insurgés, qui cependant étaient encore loin de la ville, et avaient beaucoup de peine à se procurer des armes. On parvint ainsi à ralentir la marche d'Andermatt, qui fut forcé à se retirer sur Morat par Arberg, tandis que le gouvernement Helvétique prenait ses mesures pour se transporter à Lausanne.

Ce fut ainsi que Zurich, Berne, et les petits cantons qui avaient donné la première impulsion à l'insurrection, et

(*) *Reding*, connu par la glorieuse défense de son canton à Schindellegi; *Frisching*, patricien Bernois, généralement considéré.

la Suisse entière, à l'exception des cantons de Fribourg et de Vaud, furent soustraits à l'autorité d'un gouvernement qui avait à sa disposition des troupes de ligne bien disciplinées, formant une armée de plusieurs milliers d'hommes de toutes armes; et cela avant même que cette insurrection eut eu le temps de prendre d'autre consistance que celle que lui avait donnée la disposition générale des esprits, et sans qu'elle eut d'autre force matérielle, que celle qu'elle devait à la hardiesse et au dévouement des gens d'Unterwalden à la Renk, au courage des Zuricois pour la défense de leur ville, et à l'intrépidité des officiers Bernois qui s'étaient mis à la tête du mouvement. (*) Ces évènements eurent lieu le 20 Septembre. En même-temps, il se constitua dans chacun des cantons libérés des gouvernemens provisoires, et sous la présidence d'Aloys Reding, on rassembla à Schwytz

(*) Le comité qui dirigeait la levée des cantons de Berne et d'Argovie était assemblé à Wittighofen, à un quart de lieue de Berne, n'ayant point de garde pour sa sûreté et presque point d'armes pour sa défense. Pour forcer le gouvernement Helvétique à capituler, la porte de la ville fut attaquée par quelques officiers, Messieurs Kirchberger, Wagner, May et de Werdt, avec un petit détachement d'anciens soldats, Mr. de Werdt y perdit la vie, tandis que les assaillans tâchaient de rompre les chaînes du pont-levis à coups de canon. Deux cents hommes tout-au-plus, rassemblés sur les hauteurs formaient le corps d'armée qui avait poussé en avant cette poignée de braves, tandis que, dans la ville, le gouvernement se trouvait gardé par 1500 hommes de bonnes troupes. L'attaque avait été prématurée, et l'on ne dut sa réussite qu'à son excessive hardiesse, appuyée de la menace que si la résistance se prolongeait, il n'y aurait plus moyen de contenir les hordes nombreuses de paysans qui s'approchaient à grands pas, bien que la plupart fussent encore à une grande distance, que la majeure partie fut mal armée, et que plusieurs même ne le fussent pas du tout. Le gouvernement Helvétique craignait en outre que la population de la ville ne se soulevât contre lui.

une diète composée de leurs représentans. Dans le Pays-de-Vaud, le gouvernement Helvétique trouva un fort point d'appui. Les milices de ce canton-là, n'ayant jamais été désarmées, se réunirent aux troupes de ligne, et ce corps d'armée prit position près de Morat. La diète avait à ses ordres un grand nombre de volontaires, mais, à l'exception du Pays-de-Vaud, toute la Suisse avait été désarmée en 1798 ou à une époque postérieure, et les Confédérés n'avaient point de corps organisés, et point de magasins. (*)

La diète, connaissant l'expérience de Bachmann, résolut unanimement de l'inviter à prendre le commandement en chef de ses troupes.

Le général Auf-der-Maur à la tête des levées des petits cantons, et les généraux de Watteville et d'Erlach, commandant les Bernois et leurs voisins, se portèrent par Berne sur Morat et Fribourg, tandis que Bachmann se rendait à Schwytz pour prendre ses instructions. La diète mettait un grand prix à donner aux opérations autant de rapidité que possible, afin d'empêcher qu'il ne s'établît entre le gouvernement Helvétique et le pays, une guerre qui, pour peu qu'elle traînât en longueur, aurait pu facilement dégénérer en guerre civile.

Comme les capitulations l'y autorisaient, le gouvernement Helvétique avait déjà demandé officiellement au premier consul, la rentrée en Suisse des six demi-brigades au

(*) D'après le genre d'armement de nombre de ces volontaires, les paysans donnèrent à l'insurrection de 1802 la dénomination de *» guerre des bâtons.* (Stecken-Krieg.)

service de France, et secrètement avait en même-temps réclamé son secours, contre une insurrection qu'il cherchait à représenter comme contraire aux intérêts de la France. Plusieurs de ces demi-brigades s'approchaient déjà des frontières de la Suisse. Le général Auf-der-Maur ayant attaqué, avec des forces inférieures, la ville de Fribourg, occupée par le colonel helvétique Clavel; cette tentative échoua et dans cet état de choses l'on ne pouvait guères laisser les Confédérés s'engager, près de Morat, dans une guerre d'avant-postes avec les troupes Helvétiques. Le gouvernement de Berne écrivit donc, de son côté, au général Bachmann, pour l'inviter à accélérer son arrivée; et le 30 Septembre le général l'annonça à l'armée par une proclamation. (*) Le jour suivant il reconnut les positions près de Morat, et prit ses mesures pour l'attaque, qui eut lieu le 3 Octobre. L'ennemi fut chassé de toutes ses positions, après une résistance opiniâtre, et forcé à passer le Jorat, et à faire sa retraite sur Lausanne. (**) Le 4 Octobre Bachmann avait

(*) Voyez l'appendix, N^o. 1.

(**) Voyez le rapport sur cette brillante affaire, appendix, N^o. 2. (†)

(†) Les habitans du Pays-de-Vaud ne voyaient pas tous du même œil les événemens de cette époque. Ceux chez lesquels quatre années de révolution n'avaient pu effacer le souvenir des liens qui depuis deux siècles et demi les attachaient à Berne, ni le sentiment de la vraie indépendance de la Suisse, n'attendaient que l'arrivée de l'armée Confédérée pour se joindre à elle, et tandis que le gouvernement Helvétique se réfugiait à Lausanne, tout se préparait sur divers points, pour arborer les anciennes couleurs. Dans la nuit du 29 au 30 Septembre, une soixantaine de montagnards, ayant à leur tête des officiers dévoués à la cause des Confédérés, s'étaient emparés de la ville d'Orbe et en avaient chassé les troupes que le gouvernement y avait placées. Ils avaient compté être soutenus

son quartier-général à Moudon, à cinq lieues de Lausanne. Ses avant-postes occupaient les hauteurs, à trois lieues de là, et tout se préparait pour se porter en avant, pour chasser de Lausanne les troupes ennemies, qui étaient dans l'impossibilité de résister, et forcer le gouvernement Helvétique à se dissoudre, lorsque l'intervention du premier Consul vint paralyser tout mouvement ultérieur. Buonaparte avait observé attentivement ce qui se passait en Suisse. Le nom d'Aloïs Reding, président de la diète, ceux des chefs des gouvernemens qui s'étaient constitués à Zurich et à Berne et celui de l'homme auquel le commandement de l'armée confédérée avait été confié, lui avaient fait présumer, que la Suisse, placée sous l'influence de ces hommes là, ne serait pas disposée à montrer un dévouement aveugle à ses volontés. Il rassembla donc sur la frontière, un corps de 40000 hommes, sous les ordres du général Ney. Tandis que le gouvernement Helvétique réclamait son appui, la diète faisait son possible pour prévenir l'entrée de cette

par un bataillon Bernois, qui s'était embarqué sur le lac de Neuchâtel, et qui, contrarié par le vent, avait été obligé de retrograder. Cependant ces braves gens, renforcés par la majeure partie des habitans d'Orbe, s'y maintinrent courageusement pendant 36 heures, contre 4 à 5 mille hommes que le gouvernement avait fait marcher contre eux et, n'ayant plus d'espoir d'être soutenus, se retirèrent dans leurs montagnes. Si cette tentative hardie eut été combinée avec l'attaque générale, qui eut lieu quatre jours plus tard à Morat et Faoug, elle aurait pu avoir les conséquences les plus fatales pour le gouvernement Helvétique qui, pressé de toutes parts, aurait été forcé à se dissoudre avant l'arrivée du général Rapp. Les résultats de cet événement, auraient pu être de la plus haute importance, pour le sort futur du Pays-de-Vaud.

(Note du traducteur.)

armée. Pour cet effet elle ne se contenta pas de négocier auprès du gouvernement français, mais elle s'adressa aussi à la cour de Vienne, particulièrement intéressée à l'observation du traité de Luneville, (*) et à celle de Berlin et d'Angleterre; cette dernière puissance se trouvant alors pour quelques momens en paix avec la France, en vertu du traité d'Amiens; et il est probable que ces diverses tentatives de la diète, contribuèrent essentiellement à engager le premier Consul à soutenir le gouvernement Helvétique. Il donna sa fameuse proclamation du 8 Vendémiaire (30 Septembre). (**) Il en chargea son aide-de-camp Rapp qui arriva à Lausanne à l'instant où les débris de l'armée Helvétique y faisaient leur entrée. Le 4 Octobre, Rapp fit annoncer son arrivée au général en chef de l'armée confédérée, et se rendit auprès de lui, le sommant de suspendre les hostilités, en attendant que la diète eut décidé ce qu'elle aurait à faire. (***)

Bachmann qui, à l'instant où il croyait toucher au but, voyait ainsi s'anéantir toutes les espérances de sa patrie, ne voulut ni anticiper sur les résolutions de la diète, ni perdre les fruits de sa victoire. Rapp avait pu se convaincre à Lausanne, et au quartier-général des Confédérés, que sans l'intervention de son maître, la cause du gouvernement

(*) Entre autres objets qui se négociaient alors entre l'Autriche et la France, sur les affaires d'Allemagne, il était question du ci-devant évêché d'Eichstädt. Le premier Consul doit avoir obtenu par une concession sur ce point, la faculté de décider, sans être contrarié, du sort de la Suisse.

(**) Voyez cette mémorable proclamation, appendix, N^o. 3.

(***) Voyez l'appendix, N^o. 4.

Helvétique était perdue sans retour. Tandis que Bachmann mettait tout en usage pour se soustraire à la nécessité de céder, le gouvernement saisissait ce moyen de salut, comme le seul qui put lui conserver l'existence. Le général Von-der-Weidt se rendit le 5 aux avant-postes confédérés en parlementaire, et s'appuyant sur l'apparition de l'aide-de-camp Français, demanda la suspension des hostilités. (*) Rapp ayant déclaré itérativement que dans le cas où elles ne cesseraient pas à l'instant même, il avait l'ordre précis de faire entrer immédiatement les troupes du général Ney en Suisse, Bachmann se vit dans la nécessité d'entrer en négociation pour un armistice. Pour cet effet il envoya à Lausanne le colonel de Herrenschwand, officier d'un mérite distingué, et cet armistice fut signé le 6 Octobre. (**)

Depuis l'affaire du 3, le général Auf-der-Maur avait cerné Fribourg. Une lettre du colonel Clavel qui commandait la garnison ayant été interceptée, et donnant des renseignements sur la mauvaise position où il se trouvait, on chercha à forcer la ville à se rendre, et la reddition allait avoir lieu, lorsque le général Rapp exigea la cessation des hostilités. Cependant Auf-der-Maur ne crut pas devoir renoncer aux avantages que lui donnait la signature d'une capitulation, et Fribourg fut occupé par ses troupes. (***) Cet événement se passa dans l'intervalle entre la conférence de Bachmann avec Rapp, et la conclusion de l'armistice à Lausanne.

(*) Voyez l'appendix, N^o 5.

(**) Voyez l'appendix, N^o 6.

(***) Voyez l'appendix, N^o 7.

Ensuite d'une correspondance entre le général en chef des Confédérés et l'aide-de-camp du premier Consul, Fribourg fut évacué par Auf-der-Maur, la garde de la ville fut confiée à la bourgeoisie, et la garnison Helvétique prisonnière fut libérée.

Bachmann attendait les ordres de la diète. Il était évident que la Suisse, déchirée et épuisée comme elle l'était depuis plus de quatre ans, ne devait pas risquer de s'exposer aux chances d'une guerre, avec une puissance comme la France qui, dans ce moment-là, était en paix avec tout le reste de l'Europe. La diète ne crut donc pas devoir s'opposer aux volontés du premier Consul. Elle approuva tout ce qu'avait fait Bachmann, (*) et envoya auprès du général Rapp, le député de Schaffhouse, Mr. Pfister, qui devint par la suite bourgmestre de son canton.

La proclamation de Buonaparte était une nouvelle preuve du peu d'égards qu'il avait pour le droit des gens, puisque c'était au sein d'une paix générale, et immédiatement après le traité de Luneville, qu'il se permettait d'intervenir dans les affaires de la Suisse. On aurait pu croire que le combat décisif du 3 Octobre, la fuite du gouvernement Helvétique et l'attitude calme de la partie centrale de la Confédération, (circonstance dont le général Rapp lui-même avait été frappé) auraient pu changer la manière de voir du premier Consul.

Tant par égard pour le pays, que pour le maintien de ses propres droits, la diète crut donc que tout en accédant à la suspension d'armes qu'on exigeait d'elle, elle ne pouvait

(*) Voyez l'appendix, N^o. 8 et 9.

consentir à se dissoudre, ni autoriser la dissolution des nouveaux gouvernemens qui s'étaient constitués dans les cantons, sans risquer de se mettre elle et la masse du peuple à la discrétion de ce gouvernement Helvétique, que les Confédérés venaient de réduire à la dernière extrémité. Elle déclara donc au général Rapp, qu'elle ferait cesser les hostilités, mais qu'elle resterait assemblée pour s'occuper des intérêts de la patrie, et entrer en négociation avec le premier Consul. Mais ce n'était pas une négociation que voulait Buonaparte, c'était une soumission absolue qu'il exigeait. En date du 19 Octobre, Rapp notifia à la diète les volontés péremptoires de son maître. (*)

Cependant, d'après les derniers ordres qu'il avait reçus de Schwytz, Bachmann avait licencié les contingens des cantons les plus rapprochés de la frontière de France, et avait formé des autres un corps d'observation, qui s'étendait de Baden jusqu'à l'Entlibuch, (**) malgré ce licenciement de la majeure partie des troupes confédérées, l'armée de Ney fit son entrée à Bâle et à Berne les 24 et 25 Octobre, et ce fut sous la protection des baïonnettes Françaises que le gouvernement Helvétique rentra dans Berne, d'où une poignée de gens déterminés, et plus encore la force de l'opinion publique, l'avaient chassé cinq semaines auparavant.

Dès que la diète fut informée de l'entrée du général Ney, elle donna ordre au général en chef, de congédier toutes ses troupes, et le même jour, 26 Octobre, elle procéda à

(*) Voyez l'appendix, N^o. 10.

(**) Voyez l'appendix, N^o. 11.

sa propre dissolution. Bachmann quitta Schwytz où il avait établi son quartier-général depuis le licenciement de la première partie de son armée, et en passant par Zurich, s'y rencontra avec le général Français Serras, qui avait précédemment servi sous lui en Piémont, et qui appartenait alors au corps commandé par le général Ney.

Profondément affligé du malheur de sa patrie, à laquelle il n'avait pas été permis de se rapprocher de ses anciennes institutions qui, pendant des siècles, l'avaient rendue si heureuse, ni de chercher à opérer elle-même sa restauration. Bachmann quitta la Suisse, et alla passer l'hiver dans le Nord de l'Allemagne. Son nom se trouva sur la liste de ceux dont l'arrestation avait été ordonnée, et qui furent enfermés avec Aloïs Reding, dans le château d'Arbourg, comme prisonniers d'état. En se chargeant du commandement en chef de l'armée Confédérée, il avait pris sur lui une tâche hérissée de difficultés. Sous le point de vue militaire, il n'était pas aisé de diriger cette masse de volontaires de divers cantons, chez lesquels n'existait pas même le principe d'une organisation uniforme, et de les faire agir contre un ennemi qui avait à sa disposition un noyau de bonnes troupes de ligne, et des milices aussi bien armées et organisées que l'étaient celles du canton de Vaud; mais ce qui ajoutait encore aux difficultés de ce commandement, c'étaient les ménagemens qu'il fallait observer, et l'obligation de concilier entr'eux des intérêts qui souvent se trouvaient en opposition les uns avec les autres dans les rapports de la diète avec les divers cantons souverains, dont

l'union n'avait alors d'autre principe que le désir unanime de secouer un joug odieux. Mais Bachmann avait pleinement répondu à la confiance générale. Aimé et estimé par les troupes, qui n'avaient pas tardé à savoir apprécier le mérite et les talens de leur chef, il s'était acquis aussi la considération et la reconnaissance de la diète, et particulièrement celle du gouvernement de Berne, avec lequel il avait soutenu, dès le commencement, les rapports les plus importants. (*)

Nous verrons bientôt, que la conduite qu'il avait tenue dans la complication de circonstances imprévues que l'intervention du premier Consul avait amenées, lui avait même valu l'estime de ce personnage qui, le plus souvent, méconnaissait le mérite des hommes et ne l'appréciait jamais, ou du moins bien rarement, au-delà de sa valeur.

Bachmann se rapprocha de la Suisse au printemps de 1803. Il arriva au mois de Mai à Constance, où il séjourna pendant toute une année, et il ne revint dans son pays, qu'après que M. l'avoyer de Watteville, landammann de la Suisse, eut apaisé les troubles qui avaient éclaté sur les bords du lac de Zurich, et après que le reste des troupes Françaises eut de nouveau évacué la Suisse. Pendant qu'il était à Constance, il fut invité à se rendre à Fribourg, par le landammann d'Affry et le général Ney, qui joignait alors à ses fonctions militaires, celles de ministre de France en Suisse. On venait de conclure un traité d'alliance défensive, qui devait remplacer ce traité d'alliance offensive et défensive

(*) Voyez l'appendix, N^o. 13, 14 et 15.

que la Suisse avait été forcée de conclure avec la République Française, dans la malheureuse année de 1798, et dont la Suisse avait eu à déplorer les fatales conséquences. Une des conditions du nouveau traité était, que la France prendrait à sa solde des régimens Suisses, ce qui toutefois n'eut lieu qu'en 1806. Il ne restait plus que quelques faibles débris des demi-brigades auxiliaires Helvétiques. D'après le contenu des lettres du landammann d'Affry et du général Ney, il paraît qu'ils destinaient un commandement à Bachmann dans cette nouvelle organisation. (*) Il était alors âgé de 63 ans, mais encore robuste, et il semblait qu'il aurait pu lui convenir d'accepter une place de ce genre, puisqu'il n'avait tiré, pour sa fortune, aucun parti de ses longs services, et qu'au contraire, les évènements avaient successivement anéanti toutes les espérances qu'il avait conçues. Mais ce ne fut pas ainsi qu'il considéra sa position. Bachmann ne put se résoudre à jouer le nouveau rôle qu'on lui proposait en attachant sa destinée à l'étoile de Buonaparte. Il refusa d'une manière polie, mais avec une noble fermeté, les offres flatteuses qu'on lui avait faites. (**)

Après son retour à Næfels, ses concitoyens lui donnèrent une preuve honorable de leur considération et de leur attachement, en le nommant un des premiers membres du conseil du canton de Glaris, sans l'astreindre à assister aux séances ordinaires.

Ce fut ainsi qu'il passa tranquillement une dizaine d'an-

(*) Voyez l'appendix, N^o. 16 et 17.

(**) Voyez l'appendix, N^o. 18 et 19.

nées, au sein de sa famille. Il croyait y terminer dans le repos une vie qui jusqu'alors avait été si laborieuse. Mais il était destiné à reparaître encore sur la scène.

Les années de la domination de Napoléon s'écoulaient. Tout en traitant la Suisse moins rigoureusement que bien d'autres pays du continent, le prétendu médiateur exigeait d'elle une obéissance absolue. Sans pouvoir lui attribuer directement l'invasion de 1798, on ne saurait douter qu'il n'y eut encouragé le Directoire, étant bien aise de pouvoir s'approprier pour son expédition d'Egypte la portion des longues économies des cantons envahis, qui ne serait pas devenue la proie des généraux et des commissaires de la République Française. Mais c'était surtout par la conduite qu'il avait tenue en 1802, qu'il avait perdu tout droit à la confiance des Suisses. On le servait par égoïsme, on lui obéissait par crainte, mais le sentiment national était blessé, et poussait de profondes racines. La manière peu généreuse dont en toute occasion, il faisait sentir aux Suisses leur dépendance, aigrissait de plus en plus les esprits. Ni la tranquillité dont le pays jouissait momentanément, ni la cicatrisation graduelle de quelques blessures, ne pouvaient adoucir le ressentiment d'un peuple dont l'existence était aussi précaire. On n'avait pu oublier le propos qu'il tint à des députés Suisses, auxquels il avait reproché la faveur que leur patrie accordait aux marchandises Anglaises, sans considérer l'absurdité de ce reproche, adressé à un petit

pays appauvri, situé à cent lieues de la mer, et placé au centre de ses états et de ceux de ses alliés: „ Une seule „ pensée malveillante qui me viendrait dans un quart d'heure „ d'insomnie, suffirait pour que vous fussiez à jamais réunis „ à la France! ”

Les grands évènements de 1812 et 1813 avaient eu lieu. Lorsqu'après la bataille de Leipsic les armées Françaises eurent été refoulées au-delà du Rhin, et que les alliés avec toutes leurs forces eurent pris position le long de ce grand fleuve, la diète de la Suisse, constituée d'après l'acte de médiation, déclara sa neutralité, et mit sous les armes environ douze mille hommes qu'elle réunit dans le Frickthal, et dans les environs de Bâle.

Dans la position où était alors Napoléon, il s'empressa de reconnaître une neutralité qui ne pouvait que lui être avantageuse, tandis que quatre ans auparavant, dans la guerre de 1809, il ne s'était fait aucun scrupule de la violer, bien que cela ne lui fut pas nécessaire, et qu'il n'y eut pas même de l'utilité pour lui. Il n'en fut pas de même des alliés; à la vérité l'Empereur Alexandre était disposé à faire respecter la neutralité de la Suisse, mais les généraux qui se trouvaient à la tête des 1200000 hommes, qui devaient décider du sort de l'Europe, demandèrent la coopération de la Suisse, ou du moins le libre passage au travers de son territoire, afin de pouvoir pénétrer en France par la Franche-Comté et le Jura, comme par la Lorraine et par les Vosges. Cent cinquante mille hommes entassés dans le Brisgau, devaient naturellement déboucher par le pont du Rhin, à Bâle.

Reding et Escher furent députés à Francfort. Ils y reçurent de l'Empereur Alexandre, d'une manière précise, et des ministres des autres souverains alliés, en termes plus généraux, l'assurance de la bienveillance que l'on portait à la Suisse, et des égards que l'on aurait pour son indépendance. Cependant, tous les préparatifs étant faits, on vit tout à coup le comte de Capo-d'Istria et le chevalier de Lebzeltern, qui depuis six semaines étaient en Suisse sous des noms supposés avec des passe-ports de marchands, paraître sous leurs propres noms, et déployer le caractère de plénipotentiaires Russe et Autrichien, demandant au nom de leurs Souverains respectifs que la Confédération séparât entièrement ses intérêts de ceux de la France, qu'elle abolit l'acte de médiation, et qu'elle prit part à la ligue Européenne contre Napoléon. Un homme d'état Autrichien, le comte de Senft-Pilsach, fut en même-temps présenté par l'envoyé d'Autriche, Mr. de Schraut, au gouvernement de Berne, comme étant celui des cantons de la Suisse qui avait été le plus lésé par l'acte de médiation. Il demanda qu'avant l'entrée des troupes alliées le gouvernement cantonal remit ses pouvoirs entre les mains de ceux des membres de l'ancien Patriciat de 1798, qui seraient encore vivans, voulant en outre que Berne reprit possession de deux des plus belles parties de son ancien territoire, l'Argovie et le Pays-de-Vaud, qui lui avaient été violemment enlevées en 1798, et que l'acte de médiation lui avait définitivement ôtées en 1803. Bien que nombre de Bernois fussent disposés à adopter à l'instant même des mesures semblables, le gouvernement, fidèle à ses devoirs, ne

voulut cependant y prêter l'oreille, que lorsqu'il eut reçu la nouvelle officielle de l'entrée de l'armée Autrichienne, qui s'effectua, dans la nuit du 20 au 21 Décembre, par Bâle et Rheinfelden, sous les ordres du prince de Schwartzenberg. L'abolition de la constitution que Buonaparte avait donnée à la Suisse, fut la conséquence naturelle de cet événement. Le cordon de troupes Suisses était tellement faible, qu'à peine aurait-il pu opposer quelque résistance à une avant-garde de l'armée alliée, et si l'on eut continué à se bercer de la chimère de la neutralité, tout ce qu'on aurait pu opérer eut été de garantir quelques points d'une longue ligne de frontières, de l'incursion des troupes légères. Le landammann de la Suisse prit donc le parti de licencier les troupes du cordon, après que le général de Watteville, qui en avait le commandement, eut envoyé au prince de Schwartzenberg sa protestation contre la violation du territoire Suisse. Alexandre désapprouva le passage par la Suisse, en faveur duquel on lui alléguait cependant le vœu d'un grand nombre des habitans. Il menaça même de se retirer de la coalition. Pour le satisfaire on désavoua Mr. de Senft, et l'on reconnut la permanence de la division territoriale des cantons, telle que l'acte de médiation l'avait fixée.

Les brandons de la discorde s'allumèrent dans toute la Suisse; les partis, divisés d'opinions et d'intérêts, étaient aigris les uns contre les autres, ce fut là une nouvelle preuve de la grande leçon que nous donne l'histoire de tous les peuples: c'est, qu'il n'y a point de bonheur pour une nation

lorsque, divisée dans son intérieur, elle s'abandonne à l'influence étrangère.

Bachmann ne prit aucune part aux affaires de ce temps-là ; mais comme la position difficile où il se trouva placé peu après fut la conséquence de ce qui s'était passé en 1813 et 1814, nous avons cru devoir rappeler ici, en passant, les évènements de cette époque.

Pendant les dix années qui s'étaient écoulées depuis 1804, Bachmann avait vécu tranquillement à Næfels.

Au printemps de 1814, il fit une maladie, dont il faillit mourir. Dans les premiers jours de Juillet, il se proposait de se rendre aux bains de Baden, pour le rétablissement de sa santé, lorsqu'il reçut à Zurich, de la part de S. A. R. Monsieur (qui régna ensuite sous le nom de Charles X) l'invitation de se rendre à Paris. A son arrivée, le prince lui annonça que le Roi se proposait de former un régiment de gardes Suisses, à l'instar de celui qui au 10 Août 1792, s'était conduit d'une manière si glorieuse, et qu'il avait l'intention de donner ce régiment à Bachmann, avec le commandement en chef de toutes les autres troupes Suisses au service de France. Mais le général représenta que son âge avancé ne lui permettait pas de se charger d'une entreprise aussi pénible que le serait la formation de ce corps qui, à raison de la multitude de prétentions qui seraient mises en avant, serait de la plus grande difficulté.

Le général Mallet avait déjà proposé une capitulation

aux cantons, mais ces ouvertures n'avaient pas eu de suite. Bachmann entra en négociation avec les ministères des finances, des affaires étrangères, et de la maison du Roi, et obtint d'eux la promesse de plusieurs avantages essentiels.

Le 20 Mars 1815, il se trouvait à Paris.

Le 17 Janvier, le Roi en personne, l'avait décoré de la croix de commandeur de l'ordre de St.-Louis, et un mois après l'avait nommé lieutenant-général, avec rang dès le 1. Juillet 1814.

Environ 2200 Suisses, qui étaient le résidu des 12000 hommes qui, dans la campagne de Russie, s'étaient illustrés par leur valeur à Polotsk et à la Bérésina, se trouvaient à Paris et dans les environs, lors du retour de Napoléon. La fermeté inébranlable qu'ils déployèrent en repoussant toutes les tentatives que l'on fit pour les séduire, au milieu d'une armée qui s'était hâtée de reprendre la cocarde tricolore, leur acquit une gloire immortelle. Napoléon lui-même rendit hommage à la fidélité et à la conduite honorable de ces braves gens, en leur permettant quelques semaines après, de rentrer dans leur patrie, où ils furent accueillis avec distinction. Bachmann, reportant sa pensée sur tout ce qu'il avait éprouvé lui-même depuis l'an 1792, fut vivement touché en voyant cette petite troupe et ses dignes chefs se conduire dans cette occasion en véritables Suisses.

Le passage des armées alliées, en Décembre 1813, ayant amené l'abrogation de l'acte de médiation, les gouvernemens de la Suisse avaient été péniblement occupés dès-lors du rétablissement de leurs constitutions. Il s'agissait de décider

si l'on devait prendre pour base l'ordre de choses existant avant 1798, ou s'il fallait fonder les nouvelles constitutions sur les principes adoptés depuis onze ans, sous la médiation de Buonaparte. En un mot, la question était de savoir si l'on devait conserver ou abolir l'ancien droit public de la Suisse, et dans cette lutte d'opinion, l'esprit de parti reprit toute l'intensité que la révolution lui avait donnée.

Le congrès de Vienne, occupé à régler le nouveau droit public de l'Europe, voulut assurer à la Suisse sa neutralité vis-à-vis des puissances étrangères, prononcer sur la question territoriale dont la décision était indispensable à la tranquillité intérieure, et ordonner la liquidation de la dette nationale, que la Confédération avait malheureusement héritée du gouvernement Helvétique, triste héritage qui avait remplacé les ressources abondantes dont les Suisses étaient redevables à la sage économie de leurs anciens gouvernemens. La nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes, accéléra la décision du congrès sur ces divers points, et il ne tarda pas à notifier à la Confédération que l'on comptait sur sa coopération dans la nouvelle croisade que les alliés entreprenaient contre l'usurpateur, et qu'elle devait mettre ses troupes sur pied pour couvrir ses frontières. Dès l'instant que la diète eut appris que Napoléon s'était avancé sans opposition des bords de la mer jusqu'à Grenoble et Lyon, elle avait mis en activité un corps d'armée assez considérable pour pouvoir s'opposer au passage des troupes qu'il pourrait avoir l'intention de diriger vers l'Italie, ou qu'il destinerait à occuper quelque autre position importante.

Napoléon s'avavançait à marches forcées sur Paris, son armée se grossissant à chaque pas par la défection des troupes que le roi avait envoyées à sa rencontre. Il atteignit promptement la capitale, long-temps avant qu'aucune des puissances alliées eut eu le temps de rassembler des troupes pour s'y opposer. On apprit de bonne heure en Suisse ce qui s'était passé à peu de distance de ses frontières, l'occupation de Lyon et la défection du général Ney, qui, par sa manière d'agir dans cette circonstance, déshonora une vie illustrée par les plus beaux faits d'armes; et ce fut ainsi que ce grand homme de guerre, enfant de la révolution, perdant le sentiment de ses devoirs et se laissant aller à une faiblesse de caractère, qui se trouvait réunie chez lui au courage personnel le plus brillant, prépara lui-même des évènements qui devaient dans peu le conduire à l'échaffaud.

Malgré les dissensions qui existaient en Suisse, à l'époque où tout cela se passait, ses divers gouvernemens et le peuple virent en général les choses sous leur véritable point de vue. Chacun sentit qu'il fallait faire taire l'esprit de parti, et que ce n'était que par l'union que la patrie pouvait être sauvée. Il s'agissait de donner un chef à l'armée qu'on devait mettre en campagne. Ce choix était de la plus grande difficulté, à raison du rôle qu'avaient joué dans la dernière crise la plupart des hommes publics. Il fallait nécessairement que celui que l'on mettrait à la tête de l'armée, réunît aux qualités que l'on exige chez un général, celles qui, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, pouvaient assurer le maintien de la bonne intelligence entre les cantons.

On proposa Bachmann, et à peine eut-on prononcé son nom en diète que tous les députés résolurent unanimement de lui offrir le commandement.

En attendant que l'on sut s'il l'accepterait, le quartier-maître-général Finsler et le commissaire-général Heer, s'occupèrent de la levée des contingens fédéraux, et l'on fit partir pour Paris un officier chargé de porter à Bachmann la nomination de la diète. Cet officier arriva à sa destination le jour même que le roi quitta Paris, et que Napoléon rentra aux Tuileries. La diète avait écrit deux lettres, l'une au général, pour lui annoncer son choix et l'inviter à se rendre en Suisse, l'autre au Roi Louis XVIII, pour prier S. M. d'accorder à Bachmann le congé nécessaire. Ce fut le 24 Mars que l'officier porteur de ces dépêches arriva à Paris. Grâce à une puissante intervention, Bachmann avait obtenu la veille un passe-port, signé par Napoléon lui-même, tandis qu'il ne permettait à personne, et pas même aux ministres étrangers, de quitter Paris dans ce moment-là. Son but, en retenant le corps diplomatique auprès de lui, était de faire croire au peuple que son usurpation n'apporterait aucun changement dans ses relations avec les puissances Européennes. Bachmann se mit en route à l'instant, et arriva en Suisse le 27 Mars.

Il commença par faire de sérieuses objections à la résolution que la diète avait prise de revêtir un homme de 74 ans, d'un commandement qui offrait autant de difficultés. Comme nous l'avons déjà dit, la Suisse était alors dans une violente agitation. Depuis l'abolition de l'acte de médiation, le pays

avait été inondé de pamphlets, destinés à travailler l'opinion publique. Dans plusieurs cantons il avait éclaté des insurrections contre le gouvernement établi; le sang avait même coulé dans quelques endroits. On avait vu un canton armer contre un autre; on cherchait par tous les moyens à irriter les habitans d'un canton contre ceux d'un autre, ou contre le gouvernement légal qui y existait; et dans son agitation, le peuple rapportait souvent les sensations qu'il éprouvait, aux causes extérieures qui les avaient produites. Selon qu'un parti était attaché au système de l'acte de médiation, ou y était contraire, il épousait la cause du *médiateur*, ou se prononçait contre elle.

Rentré en France d'une manière si inattendue, Napoléon se flattant de conjurer l'orage qui de toutes parts se formait contre lui, s'était hâté de recourir, pour cet effet, à des mesures révolutionnaires. Mais l'espoir dont il s'était bercé, de diviser d'intérêts les puissances Européennes, ne tarda pas à être anéanti. Après l'avoir laissé échapper de l'île d'Elbe, l'Angleterre qui pendant si long-temps avait soutenu à elle seule la résistance à son pouvoir oppressif, mit derechef en jeu son immense crédit pour armer de nouveau toute l'Europe contre lui; (*) et tandis que tout annonçait une

(*) La dépense de l'Angleterre dans cette année-là, monta à 110 millions liv. sterl., faisant en argent de France la somme énorme de 2750 millions de francs. Elle paya des subsides pour les armées de ses alliés, mais la Suisse n'en obtint point, et n'en avait point demandé. Elle couvrit les frais de son armement par des moyens auxquels, heureusement pour elle, elle n'avait eu recours que bien rarement, des impôts extraordinaires et des emprunts que, grâce à son économie, elle est parvenue à rembourser graduellement. La petite bonification que la paix de Paris statua en sa

lutte terrible, qui devait décider de l'existence des nations, le chef de l'armée Suisse devait commencer par réunir sous les mêmes drapeaux, des hommes qui naguères s'étaient trouvés en guerre ouverte les uns contre les autres.

Cependant Bachmann ayant pu juger de l'embarras dans lequel la diète se serait trouvée, si elle eût été appelée à faire un autre choix, lui jura fidélité et obéissance, et se chargea du commandement. Il espérait trouver l'occasion de réparer au champ d'honneur, les fautes commises en 1798, en 1802 et en 1813; il se flattait de pouvoir réveiller chez les Suisses leur ancienne confiance dans leurs forces et dans leur valeur, et de leur faire recouvrer au-dehors cette considération dont ils jouissaient autrefois, et à laquelle ces temps malheureux avaient porté une forte atteinte, et pour ce qui le regardait personnellement, Bachmann nourrissait l'espoir de voir figurer son nom parmi ceux des guerriers heureux qui illustrèrent la patrie, ou de trouver une mort glorieuse en combattant pour la liberté.

La position de la Suisse était très-critique. Par sa proclamation du 24 Mars, elle avait reconnu les droits des Bourbons, et comme, par-là même, elle déclarait que l'entreprise de Napoléon était une usurpation, c'était se mettre vis-à-vis de lui, dans une position hostile. Elle avait refusé l'entrée sur le territoire Suisse à Felix Desportes, que Napoléon avait accrédité auprès de la Confédération, tandis que l'am-

faveur pour les frais de la guerre, ne monta guères qu'à la sixième partie de ce que la campagne lui avait coûté, et la somme qu'elle reçut, servit à la fondation d'une caisse militaire fédérale, pour faire face aux dépenses futures.

bassadeur du Roi, le comte Auguste de Talleyrand, continuait ses fonctions. Les troupes Autrichiennes qui, venant d'Allemagne, devaient passer le Rhin, et celles qui, partant de l'Italie, devaient déboucher par le Simplon, étaient encore loin d'arriver; de sorte que la Suisse se trouvait alors seule à faire tête à Napoléon. Dès qu'il eut acquis la certitude qu'il ne réussirait pas à suspendre la marche des alliés, par des négociations, et qu'il fallait, sans perdre de temps, se préparer à la guerre, il avait réuni ses principales forces pour attaquer les Pays-Bas; mais en même-temps il avait placé en Alsace un corps considérable, sous les ordres de Rapp, tandis que Lecourbe commandait une masse nombreuse de gardes nationales et de corps-francs dans la Franche-Comté, sur la frontière de la Suisse, qu'il menaçait depuis Belfort et Besançon, où il pouvait en toute sûreté se mettre en mesure d'agir.

Il était facile de prévoir que, si Napoléon parvenait à frapper quelque grand coup du côté de la Belgique, il ne manquerait pas d'attaquer vigoureusement la Suisse, dans l'espoir de s'en rendre maître, et de tenir en échec l'Allemagne et l'Italie.

Toutes ces considérations engagèrent Bachmann à insister sur l'augmentation de son armée, afin de le mettre à même de prendre une bonne position, et de mettre en sûreté la longue ligne de frontières que présentent Genève, le Pays-de-Vaud, Neuchâtel et le ci-devant évêché de Bâle, jusqu'à la ville de Bâle. Au bout de quelques semaines il eut sous ses ordres au-delà de 36 mille hommes de bonnes

troupes. Douze mille, environ, occupaient la frontière, tandis que le corps d'armée principal était concentré sur l'Aar. Ayant pourvu de cette manière à la sûreté des points menacés, il s'occupa à obtenir des renseignemens précis sur les mouvemens des généraux Autrichiens Schwartzemberg et Frimont, le premier devant passer le Rhin, et l'autre le Simplon, pour se tendre la main ensuite par les Vosges et le Dauphiné.

Napoléon étant dans une position à jouer quitte ou double, il eut été peu surprenant qu'il eut donné ordre à Rapp et à Lecourbe de tenter à tout hazard une attaque sur la Suisse, qui, si elle eut réussi, aurait eu pour lui l'important avantage de le mettre en contact avec l'Italie, où il se manifestait sur divers points une forte fermentation en sa faveur. Diverses circonstances ayant ralenti la marche des troupes Autrichiennes, et aucun coup décisif n'ayant encore été porté ailleurs, la Suisse aurait eu tout le temps d'être dévastée, si elle fut devenue le théâtre d'une lutte entre les puissances belligérantes. Bachmann était trop clairvoyant pour ne pas se convaincre promptement de cette vérité, et il considéra comme le parti le plus sage, de chercher la sûreté de la Suisse hors de ses frontières. Il pensa donc, après les tracasseries et provocations de Huningue et plusieurs tentatives par lesquelles les frontières Sud-occidentales de la Suisse avaient été transgressées, que le mieux serait de se porter en avant sur le territoire Français, par les défilés du Jura, à mesure que Schwartzemberg et Frimont s'avanceraient le long des frontières de la Suisse, de manière à assurer leurs

communications, jusqu'à ce qu'ils fussent en mesure de se réunir. Bachmann ne considérait pas cette guerre comme une campagne ordinaire, mais comme une croisade entreprise contre l'usurpation de Napoléon. Par le mouvement qu'il projetait, il ne croyait donc point s'écarter du principe de neutralité, tel que doit l'observer la Suisse, dans le cas d'une guerre entre les puissances voisines. Il aurait voulu pouvoir fournir aux braves gens qu'il commandait, l'occasion d'ajouter quelques feuilles aux lauriers qu'avaient cueillis leurs ancêtres, lorsque pour mettre une fois pour toutes, Charles-le-Hardi hors d'état de faire du mal à la Suisse, ils n'hésitèrent pas à franchir leurs frontières, et à pousser jusqu'à Nancy. Mais, la longue expérience du général lui faisait penser d'une part, que, dans l'incertitude où l'on était sur l'issue de cette guerre, il serait utile à la Suisse, de s'assurer aussi, par sa coopération, le droit de dire un mot pour elle-même lorsqu'il s'agirait des conditions de la paix, comme de l'autre, il ne voyait pas sans quelque inquiétude pour les cas de guerre dans la suite, la démolition de la forteresse d'Huningue. Enfin, en voyant la Suisse être à-peu-près la seule puissance qui, ayant dû mettre en campagne un corps de troupes aussi considérable, ne reçut aucun subside de l'étranger, il lui paraissait qu'il serait de quelque importance pour elle, de pouvoir profiter des magasins et des autres ressources qui tomberaient nécessairement entre les mains des alliés, à mesure que leur armée pénétrerait en France, afin de rendre moins onéreuses les charges que la Confé-

dération s'était imposées, et il regardait d'ailleurs une pareille occupation comme plus avantageuse que défavorable puisqu'elle garantissait les habitans de la conquête des alliés; mais avant tout c'était la position des puissances belligérantes qui devait le déterminer.

Bachmann avait obtenu de la diète les plein-pouvoirs qu'il avait demandés. Le général-major Autrichien, de Steigentesch, et le colonel Anglais, Leake, étant arrivés au quartier-général Suisse, il se mit en rapport avec le prince de Schwartzenberg et avec le baron de Frimont. En établissant ses communications avec ces deux généraux, son but était de combiner ses mouvemens avec les leurs, et de prendre les mesures nécessaires pour agir de concert avec eux, mais principalement pour éviter le danger de leur voir prendre pour leur propre sûreté la mesure d'occuper quelque partie du territoire Helvétique. Cependant, la marche de ces deux armées prit plus de temps qu'on ne l'avait cru. Napoléon avait poussé ses préparatifs avec une telle activité, qu'il se trouva en état d'attaquer l'aile droite des alliés, commandée par Wellington et Blücher, dans les Pays-Bas, avant que la gauche eut pu commencer ses opérations. De cette manière, il arriva que la nouvelle de la défaite, que la grande armée Française avait éprouvée le 18 Juin à Waterloo, parvint en Suisse, au moment où Schwartzenberg et Frimont étaient en pleine marche, et lorsque l'avant-garde de Bachmann, sous les ordres du colonel Gatschet, venait de prendre le

château de Blamont. (*) Frimont s'avavançait sur la rive gauche du lac de Genève, et Schwartzenberg débouchait par le pont du Rhin à Bâle. En même-temps, l'armée Suisse reçut ordre de se porter en avant; Pontarlier fut aussitôt occupé par la division du colonel de Gady, venant des environs d'Yverdon, et le fort de Joux fut investi. L'avant-garde Suisse était devant Salins, où il se trouvait des magasins considérables, et l'officier Français qui y commandait, avait déjà offert de capituler, lorsque les ordres de la diète vinrent tout-à-coup interrompre les opérations de Bachmann.

Les suites de la bataille de Waterloo n'avaient pas tardé à se faire sentir. Blücher et Wellington s'avancèrent à marches forcées sur Paris, et cette grande victoire avait terminé la guerre.

Dans de telles circonstances, la diète jugea que la position de la Suisse ne lui permettait pas de laisser ses troupes pénétrer plus avant dans l'intérieur de la France, avec les armées alliées; et que dans son système de neutralité, elle devait se borner à garder son propre territoire, qui n'était plus menacé, et faire repasser les frontières à ses troupes, à l'exception du corps qui avait été chargé du siège d'Huningue. Après avoir passé le Rhin, Schwartzenberg avait investi cette place. Le général Barbenègre qui y commandait, ayant refusé de se rendre, ainsi que d'arborer le drapeau royal, il avait essayé de canonner les fauxbourgs de Bâle. Cette

(*) Cet excellent officier reçut pour ce fait d'armes, l'ordre de St.-Étienne de Hongrie.

mesure, tout-à-fait inutile pour la défense d'Huningue et heureusement peu nuisible aux paisibles Bâlois, ne pouvait avoir d'autre but que de leur faire du mal.

L'avoyer Ruttimann de Lucerne, et le landammann Zellweger d'Appenzell, furent chargés par la diète de porter ses ordres à Bachmann, qui avait alors son quartier-général à Neuchâtel, et se disposait à se porter en avant sur Pontarlier. La diète ordonnait que les divisions qui étaient déjà sur le territoire Français, fussent immédiatement retirées, et même que la capitulation de Salins, qui venait d'être présentée à l'acceptation du général, n'eut pas son exécution, et qu'on laissât aux troupes Autrichiennes le soin d'occuper cette ville. La diète voulait aussi que la majeure partie des milices de la Confédération fut congédiée.

Par la tournure imprévue qu'avait pris les affaires, Bachmann sentait bien qu'il n'y avait plus rien à redouter pour la Suisse, mais en même-temps il vit qu'aucune des espérances dont il s'était flatté, tant pour la conclusion de sa carrière militaire, que pour l'honneur et l'avantage de la patrie, ne pouvaient plus être réalisées. Il y avait eu quelques désordres dans une petite division de son armée, lorsqu'il avait été question de passer la frontière, ensuite d'un mésentendu sur le sens dans lequel on devait interpréter la *neutralité* que la Suisse avait proclamée. Après avoir mis cette affaire en règle, Bachmann donna sa démission, et remit le commandement au colonel quartier-maître-général Finsler, qui déjà commandait la réserve et qui, conjointement

avec les Autrichiens, continua le siège d'Huningue, jusqu'à la reddition de cette place. (*)

Nous avons déjà fait voir dans quelle position difficile la Suisse s'était trouvée, lorsque par son retour de l'île d'Elbe, Napoléon ébranla de nouveau toute l'Europe, et comment un évènement aussi imprévu l'avait obligée à des efforts, qui exigèrent le déploiement de toutes ses ressources. L'esprit public, et l'amour de la patrie, qui rendirent possibles d'aussi grands efforts, firent sans doute beaucoup d'honneur à la nation. Bien que divisés par l'esprit de parti, les Confédérés ne pouvaient qu'avoir de l'estime les uns pour les autres, et ce sentiment devait devenir la base de leur réconciliation et de leur réunion. Mais cela ne pouvait être l'ouvrage d'un moment, puisque tous éprouvaient encore bien des inquiétudes sur leur sort. De là résultèrent de grandes difficultés soit pour la diète, soit pour le général-en-chef. Les dangers qui menaçaient la Suisse, à l'époque où elle prit les armes, avaient seuls pu engager Bachmann à conserver un commandement, dont la partie militaire n'était pas, à beaucoup près, la plus difficile. Il exprima sans réserve, le sentiment du fardeau qui avait pesé sur lui, dans la lettre qu'il adressa à la diète pour demander sa démission. (**)

(*) Le major-général de Castella, les colonels de Hauser, Gatschet, et Sandol, les lieutenans-colonels Freudenreich, Fischer, Pourtalès, Muller et Meuron, les capitaines Belmont, de Mullinen, de Martines, d'Erlach, Hirzel, Engelhard et Fehr, ainsi que le lieutenant de Rougemont, qui tous appartenaient à l'état-major-général, donnèrent leurs démissions, en même temps que le général. Deux autres officiers d'état-major, le lieutenant-colonel Theubet, et le capitaine Aschmann, continuèrent à servir.

(**) Voyez cette pièce et la réponse, dans l'appendix N^o. 20 et 21.

Si la promptitude avec laquelle la Suisse parvint à mettre sous les armes au-delà de 36 mille hommes et la bonne conduite de cette armée, donna une preuve non équivoque du patriotisme de ses habitans en général, elle mit aussi dans leur plus grand jour les talens de Bachmann, qui dans sa longue carrière s'étaient montrés toujours les mêmes. Il se fit un devoir de reconnaître, par une confiance absolue, les obligations qu'il eut aux deux habiles collègues qui lui avaient été donnés, le quartier-maître-général, dès-lors général-major Finsler, et le landammann Heer, commissaire-général des guerres, qu'une mort prématurée a enlevé à la patrie.

Les services que Bachmann avait rendus à cette importante époque, et la persévérance avec laquelle il prit les mesures les plus efficaces, aussi long-temps que la Suisse fut en danger, furent reconnus de la manière la plus flatteuse, après qu'il se fut retiré du théâtre des évènements.

Par diplôme du 4 Août 1815, S. M. le roi de Sardaigne le nomma grand-croix de l'ordre de St.-Maurice et Lazare; en date du 1. Septembre il reçut le grand-cordon de l'ordre de Léopold de l'empereur d'Autriche; et S. M. le roi de France le nomma le 3 Mai 1816 grand-croix de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, avec tous les privilèges et avantages attachés à cette dignité.

Cependant la distinction la plus rare et la plus satisfaisante pour son cœur fut celle qu'il reçut de l'autorité suprême de la Confédération. Après que Bachmann eut remis le commandement, il présenta à la diète un rapport circonstancié, dans lequel il lui rendait compte avec franchise de

tout ce qu'il avait observé pendant qu'il avait été à la tête de l'armée. Il ne cherchait point dans cet écrit à dissimuler les circonstances, tenant à l'esprit de parti, qui étaient venues à sa connaissance, soit que les faits se fussent passés dans quelques contingens (à la vérité peu nombreux), soit qu'il s'agit de différends entre les troupes et les habitans du pays. Ce fut là le dernier devoir que Bachmann eut à remplir ; et quelle que fut la satisfaction que la bonté de son cœur lui faisait éprouver, lorsque (comme cela arriva presque partout) il n'eut que des louanges à donner : il ne s'exprima pas avec moins de franchise, lorsque son devoir l'appela à blâmer ce qui s'était passé.

Après avoir entendu ce rapport, la diète résolut de consigner l'expression de sa reconnaissance pour les services que le général Bachmann avait rendus à la patrie, dans un document, sur parchemin, qui lui fut expédié. Elle y joignit le don d'une épée d'or, avec cette inscription : *patria grata.*

Bachmann avait 76 ans lorsqu'il rentra dans la retraite. Un an après, à la fin de 1816, il fut invité par S. A. R. Monsieur, colonel-général des Suisses, à se rendre à Paris, pour y faire son service comme inspecteur-général des troupes Suisses au service de France ; mais il refusa cet honorable emploi, priant le prince de faire choix d'un militaire Suisse plus jeune que lui, et qui eût encore la vigueur et l'activité nécessaires pour s'en bien acquitter. Le choix tomba sur le général de Gady qui avant la révolution avait servi avec distinction en France, et plus tard dans le régiment de

Bachmann, à l'armée Autrichienne, et qui dans la campagne de 1815 avait commandé la première division de l'armée Confédérée.

Pendant plusieurs années, Bachmann, retiré dans son lieu natal à Næfels, jouit encore des douceurs du repos. Sa maison bâtie près d'une des onze pierres, qui indiquent les points d'attaque du duc d'Autriche, dans la mémorable affaire où ce prince échoua devant la valeur des Glaronnois, qui contribuèrent d'une manière si glorieuse à assurer l'indépendance de la Confédération et la réputation militaire des anciens Suisses.

Toujours désintéressé, honorable et généreux, Bachmann ne songea jamais à se faire une fortune. Les circonstances, au contraire, l'avaient à plusieurs reprises privé de tout son avoir. Il lui resta son traitement de retraite comme lieutenant-général au service de France.

Dans le cours de sa carrière militaire, il avait assisté à vingt-cinq batailles ou combats, et avait reçu à l'assaut de Duderstadt un coup de baïonnette, et un coup de feu près de Giessen. Il était de haute stature, et avec une excellente constitution, qu'aucun excès n'avait altérée, il avait un extérieur très-avantageux. Ses longs rapports avec la cour de France, l'avaient accoutumé à mettre une certaine recherche dans son habillement; il conserva cette habitude jusqu'à l'âge le plus avancé, et plusieurs années après sa rentrée dans ses foyers, il aimait encore à porter l'uniforme de sa patrie, et les ordres des souverains qui l'avaient jugé digne de ces distinctions, sa conscience lui disant que puis-

qu'il les avait justement acquises, il ne devait pas craindre de les faire voir. Aux qualités qui le distinguaient comme militaire, il joignait une rare amabilité dans le commerce de la vie, et une bonne humeur inaltérable.

Il supporta l'infortune avec fermeté, et avec égalité d'esprit. Quand la fortune lui était favorable, il était amical et bienveillant. Son esprit était naturellement gai, sans avoir jamais rien d'offensant; et il s'y joignait une grande connaissance du cœur humain, avec un savoir-vivre, qui rendait sa société aussi agréable aux grands qu'à ses inférieurs. Sa droiture, sa franchise et sa loyauté, ne se démentirent jamais. Il aimait à faire le bien, et fut toujours disposé à oublier les mauvais procédés dont il eut fréquemment à se plaindre dans le cours d'une longue et orageuse carrière. Les malheureux et les indigens étaient sûrs de trouver en lui protection et secours, dès qu'il était en son pouvoir de les assister. Il avait la conviction que les meilleures qualités sont ternies par la hauteur et l'orgueil. Il mettait sa gloire à remplir ses devoirs et à être bon, mais il le faisait sans prétention et d'une manière toujours aimable. Souvent méconnu, il laissait au temps le soin de le justifier. Avec ces qualités, il s'acquitta sous tous les rapports, l'attachement, le respect et l'amour de tous ses alentours, et c'est ce dont on put particulièrement se convaincre, lors des dernières fonctions qu'il eut à remplir comme général de la Confédération. Ceux de ses officiers qui ne l'avaient pas connu précédemment, avaient été vivement touchés en voyant la manière patriotique et chevaleresque, dont ce noble vieillard se

vouait à l'acquittement de la tâche difficile qu'il s'était imposée. Lorsque fatigué des affaires de la journée, le général se préparait bien avant dans la nuit, à prendre quelque repos, il voulait qu'on mit sous ses yeux tous les rapports que l'on avait reçus d'heure en heure, et il donnait aussitôt ses ordres, avec autant de clarté que de précision. Il considérait sa position sous un point de vue purement militaire, et éprouvait une vive inquiétude en voyant les entraves que la politique mettait à ses opérations. Mais il évitait avec soin toute expression qui aurait pu produire un effet fâcheux. Une seule fois, dans une nuit où il venait de recevoir des nouvelles désagréables, il lui échappa de dire à un officier qui se trouvait seul auprès de lui, et qui lui était particulièrement attaché: „mon ami, il est dur à mon âge de devoir „faire le sacrifice de mon honneur, mais je ne dois pas oublier „que même mon honneur appartient à ma patrie,” et le lendemain matin on le vit paraître calme et aimable pour chacun, comme à son ordinaire.

En 1761, Bachmann avait épousé la fille du colonel Muller An-der-Letz. Il en eut deux filles: l'aînée lui donna deux petits-fils. L'un d'eux, le colonel et Landeshauptmann Muller, excellent officier, se distingua au service d'Angleterre, et ensuite embellit par ses soins les dernières années de son digne aïeul. Le cadet qui avait aussi été au service d'Angleterre, dirige une plantation au Brésil.

La cadette des filles du général Bachmann, est mariée au colonel et landammann de Hauser, qui s'est aussi distingué dans la carrière militaire, et dont le fils, Charles de

Hauser, officier dans un des régimens Suisses de la garde, a fait, sous les ordres du Dauphin, la glorieuse campagne de 1823, en Espagne.

La famille de Bachmann s'est éteinte avec lui, mais sa mémoire durera toujours.

Il passa à une meilleure vie, le 11 Février 1831, âgé de 91 ans; sa fin fut avancée par une chute, que le vieillard fit dans sa chambre, et dont il ne se rétablit plus, il vit approcher sa fin avec pleine connaissance; trois jours avant, il reçut avec une intime dévotion et une entière résignation en vrai chrétien les Saints-Sacremens et dit après, *nunc dimittis servum tuum Domine in pace*. Il refusa de prendre de la nourriture, disant qu'après le pain céleste, tout autre aliment était superflu, et ainsi, en paix avec soi-même et avec le monde, il s'éteignit doucement. Un concours de monde innombrable assista à la déposition de sa dépouille mortelle, qui eut lieu dans le cimetière de sa paroisse après que le curé Muller eut par un discours rappelé aux assistans les principales époques de sa vie et son mérite, et bien des larmes furent versées pour celui, qui avait été le bienfaiteur d'un grand nombre.

The first thing I noticed when I stepped out of the car was the cold. It was a sharp contrast to the warm blanket I had been sitting under. I looked up at the sky, which was a pale, hazy blue. The air was crisp and clean, a welcome change from the stuffy atmosphere of the car. I took a deep breath, feeling the cool air fill my lungs. The sun was just beginning to rise, casting a soft, golden glow over the landscape. The trees were bare, their branches reaching out like skeletal fingers against the sky. The ground was covered in a thin layer of frost, glistening in the early morning light. I walked slowly, my boots crunching on the ice. The silence was profound, broken only by the occasional rustle of leaves or the distant call of a bird. I felt a sense of peace and solitude, a moment of quiet reflection in the midst of a new day. The world was still, and for a brief moment, I was part of it. I closed my eyes, feeling the sun's rays on my face, and took another deep breath. The cold was no longer a nuisance; it was a gift. It was a reminder of the beauty of the world, even in its most desolate moments. I opened my eyes and looked back at the car. It was just a small, dark shape in the distance, a reminder of the world I had left behind. I turned and walked away, leaving the car and its warmth behind me. I was free, and for now, that was all I needed.

APPENDIX.

APPENDIX

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N^o. 1.

PROCLAMATION. *Le général en chef Bachmann à ses frères d'armes
des troupes Suisses confédérées.*

Mes frères; chers, fidèles et braves frères!

Nous ne nous trouvons pas ici des esclaves achetés; l'amour de la patrie nous a réunis. Ce ne sont pas de vains tableaux de liberté, c'est la liberté vraie, réelle, la liberté de nos pères qui cimente notre alliance. Nous combattons pour elle seule, fils de la patrie! Nos aïeux nous commandent de relever ce joyau, qui fut leur héritage. Déjà le ciel a béni nos armes; il les bénira encore, jusqu'à ce que l'oeuvre salutaire soit accomplie. Votre valeur éprouvée, mes frères, est le meilleur garant de cette conclusion; ainsi donc, veillons, Suisses! que la liberté ou la mort reste notre mot d'ordre.

Donné au quartier-général à Berne, ce 30 Septembre 1802.

Signé: BACHMANN.

N^o. 2.

Rapport de l'affaire de Faoug.

Le 3 Octobre à dix heures et demie du matin, l'ennemi fut attaqué sur six points par autant de colonnes dans sa position en avant de Morat, où il avait occupé les collines près de Greng, ainsi que le village de Faoug. Une petite division de nos troupes marchait en même-temps par l'autre rive du lac contre le Vuilly, pour approcher l'ennemi de ce côté, et le combattre ainsi sur tous les points de sa position, tandis que le corps de réserve se plaçait devant Morat.

L'ennemi fut attaqué avec le courage propre aux Suisses, qui se battent pour leur patrie et leur indépendance, et après un combat opi-

niâtre il fut contraint, d'abandonner sa position, en laissant un obus, un canon, et un char de munition.

Comme il était à présumer qu'il tenterait de se réunir dans une position avantageuse près d'Avanches, quelques bataillons reçurent immédiatement l'ordre, d'avancer contre ce poste avec toute la rapidité possible; mais à leur arrivée ils ne virent plus d'ennemi, celui-ci s'étant déjà retiré par Domdidier pour prendre poste à Dompierre, afin de pouvoir organiser parmi les fuyards une retraite en ordre.

Sous un feu animé de l'artillerie prise sur lui, l'ennemi fut attaqué de nouveau à Dompierre. Deux colonnes latérales reçurent l'ordre de l'attaque sur les deux flancs, tandis qu'on le harcelait de front avec deux canons de six, manoeuvre exécutée avec tant d'habileté, que l'ennemi fut débordé et forcé de quitter en hâte et dans le plus grand désordre sa position.

Quoique fatiguées par dix heures de marches et de combats, quelques divisions de l'armée se portèrent sur Payerne, de front et par le flanc gauche, drapeaux déployés et au son des instrumens. Quelques-uns de nos coups de feu répondirent au canon de l'ennemi, et les vainqueurs entrèrent dans Payerne à huit heures du soir, tandis que l'ennemi fuyait vers Lausanne.

Le lendemain l'avant-garde le poursuivit jusqu'à Moudon où l'ennemi laissa encore neuf canons et quelques chars de munition en se retirant en grande hâte jusqu'à Lausanne.

Je ne puis donner assez d'éloges à la résolution, au courage et à la bonne disposition, dont la totalité des troupes, confiées à mon commandement, a fait preuve dans l'attaque comme dans la poursuite de l'ennemi, et c'est un devoir satisfaisant pour moi, d'en remercier publiquement tous les officiers et soldats, et de les recommander à la bienveillance de la haute Diète.

Quartier-général Moudon, ce 5 Octobre 1802.

Signé: BACHMANN.

N^o. 3.

(COPIE.) *Bonaparte, premier Consul de la République Française aux dix-huit cantons de la République Helvétique.*

A St.-Cloud le 8 Vend. an 11.

Habitans de l'Helvétie!

Vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant. Des factions opposées se sont successivement emparées du pouvoir, elles ont si-

gnalé leur empire passager par un système de partialité qui accusait leur faiblesse et leur inhabilité.

Dans le courant de l'an dix, votre gouvernement a désiré que l'on retirât le petit nombre de troupes Françaises qui étaient en Helvétie. Le gouvernement Français a suivi volontiers cette occasion d'honorer votre indépendance, mais bientôt après, vos différens partis se sont agités avec une nouvelle fureur, le sang Suisse a coulé par des mains Suisses.

Vous vous êtes disputés trois ans, sans vous entendre; si l'on vous abandonne plus long-temps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage.

Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par l'intervention efficace de la France.

Il est vrai que j'avais pris le parti de ne me mêler en rien de vos affaires. J'avais vu constamment vos différens gouvernemens me demander des conseils et ne pas les suivre, et quelquefois abuser de mon nom, selon leurs intérêts et leurs passions.

Mais je ne puis, ni ne dois rester insensible au malheur, auquel vous êtes en proie; je reviens sur ma résolution, je serai le médiateur de vos différends, mais ma médiation sera efficace, telle qu'il convient aux grands peuples au nom desquels je parle.

Cinq jours après la notification de la présente proclamation, le Sénat se réunira à Berne.

Toute magistrature, qui se serait formée à Berne depuis la capitulation, sera dissoute, et cessera de se réunir, et d'exercer aucune autorité.

Les préfets se rendront à leur poste.

Toutes les autorités qui auraient été formées, cesseront de se réunir.

Les rassemblemens armés se dissiperont.

Les première et deuxième demi-brigades Helvétiques formeront la garnison de Berne.

Les troupes qui étaient sur pied depuis plus de six mois, pourront seules rester en corps de troupes.

Enfin tous les individus licenciés des armées belligérentes et qui sont aujourd'hui armés, déposeront leurs armes à la municipalité de la commune de leur naissance.

Le Sénat enverra trois députés à Paris; chaque canton pourra également en envoyer.

Tous les citoyens, qui depuis trois ans ont été landammann, sénateur, et ont successivement occupé des places dans l'autorité centrale,

pourront se rendre à Paris, pour faire connaître les moyens de ramener l'union et la tranquillité et de concilier tous les partis.

De mon côté, j'ai le droit d'attendre, qu'aucune ville, aucune commune, aucun corps ne voudra rien faire qui contrarie les dispositions que je vous fais connaître.

Habitans de l'Helvétie, revivez à l'espérance !

Votre patrie est sur le bord du précipice, elle en sera immédiatement tirée. Tous les hommes de bien seconderont ce généreux projet.

Mais si, ce que je ne puis penser, il était parmi vous un grand nombre d'individus, qui eussent assez peu de vertus pour ne pas sacrifier leurs passions et leurs préjugés à l'amour de la patrie, peuple de l'Helvétie, vous seriez bien dégénérés de vos pères !

Il n'est aucun homme sensé, qui ne voie que la médiation, dont je me charge, est pour l'Helvétie un bienfait de cette providence qui, au milieu de tant de bouleversemens et de choes, a toujours veillé à l'existence et à l'indépendance de votre nation ; et que cette médiation est le seul moyen, qui vous reste pour sauver l'une et l'autre.

Car il est temps enfin, que vous songiez que si le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre république, le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la perdra infailliblement, et il serait pénible de penser qu'à une époque où plusieurs nouvelles républiques se sont élevées, le destin eût marqué la fin d'une des plus anciennes.

(L. S.)

Signé: BONAPARTE.

Par le premier Consul le secrétaire d'état :

Signé: HUGUET-MUSEL.

J. MARET.

Conforme à la copie,

le secrétaire du conseil de guerre des Suisses confédérés,

Signé: IRMINGER DE ZURICH.

N^o. 4.

Le citoyen Rapp, aide-de-camp du premier Consul, à Monsieur Bachmann commandant en chef de l'armée des Confédérés en Suisse.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je suis chargé d'une mission de la part du premier Consul pour votre gouvernement ; je vous invite, en attendant de ses ordres, à suspendre les hostilités.

Payerne le 12 Vendémiaire an 11.

Signé: RAPP.

N^o. 5.

Le général de brigade Von-der-Weid, commandant des troupes Helvétiques, s'étant rendu à Montprevaire pour parlementer avec le colonel de Herrenschwand, lui a déclaré au nom du ministre Français, que la première attaque faite par les troupes Confédérées contre les troupes Helvétiques, sera regardée, par le premier Consul, comme déclaration de guerre, et le général Ney entrera de suite sur le territoire Helvétique avec les troupes sous son commandement.

A Montprevaire le 5 Octobre 1802.

Le général en chef des troupes Helvétiques,
Signé: VON-DER-WEID.

N^o. 6.

Convention d'armistice, conclue entre le général de Brigade Von-der-Weid, chargé de pouvoir à cet effet du gouvernement Helvétique, et le colonel Herrenschwand, autorisé à cet effet par Monsieur le général en chef des troupes Suisses confédérées, le baron de Bachmann.

1. Il y aura armistice entre les troupes Helvétiques et les troupes confédérées Suisses, et si les hostilités devaient recommencer, cela ne pourra avoir lieu que vingt-quatre heures après le retour du général Rapp à Lausanne.

2. La ligne de démarcation pour les troupes Confédérées, passera depuis Moudon sur la gauche par Tiérens, Traians, Cronay, Niedon, Yvonand; sur la droite de Moudon la ligne prendra par Chavannes, Branles, Sarcens, Lovatens, Dompierre, Villards, Brama, Sedaille-Chatoney, Villar-Imbos, Torni-le-Grand, Fivaz, Manans, Montagnez, Noraya, Pontaux, Grolay, Corba-Vensier et Barba-rêche; de ce point-là, la ligne remontera la Sarine jusqu'à Grand-Fey et passera de là à Ubenwyl, Burglen et Mertelach; elle remontera de là la Gérine ou Ergelbach jusqu'à sa source, et suivra ensuite la cime des montagnes de Planfayon jusqu'à la frontière du territoire de Schwarzenbourg où elle reprendra sur Bellegarde, suivra la chaîne de la Hochmatt, qui descend à Rougemont, et de là continuera en ligne directe aux frontières du Valais.

3. Les troupes Helvétiques ne s'avanceront pas plus près que d'une lieue de cette ligne de démarcation.

4. La suspension d'armes doit être générale, et telle que les deux corps d'armées détacheront, chacun sur le territoire qu'il occupe, des troupes pour réduire, s'il le faut, ceux qui de part et d'autre, agiraient de leur chef.

5. Si la ville de Fribourg avait capitulé avant que l'armistice, conclu hier le 5 Octobre, ait pu parvenir à la connaissance du général Auf-der-Maur, elle sera occupée par les troupes Confédérées.

6. Si Monsieur le général baron de Bachmann approuve cette convention, les ratifications réciproques seront échangées à Montpreveyre pour le plus tard demain à midi, et plus tôt si faire se peut.

7. D'ici à ce temps-là, toutes les hostilités de part et d'autre demeureront suspendues, d'après la convention passée hier entre le général Von-der-Weid et Monsieur le colonel Herrenschwand.

8. S'il survenait quelque difficulté sur la présente convention, on nommera des commissaires de part et d'autre, pour en décider.

Fait au quartier-général à Lausanne le 6 Octobre 1802.

Le général de brigade commandant en chef les troupes Helvétiques.

Signé: VON-DER-WEID.

Le colonel chef de l'état-major du général de Watteville.

Signé: J. A. d'HERRENSCHWAND.

Accenté,

signé: BACHMANN.

Le secrétaire d'état de la guerre, en vertu des pouvoirs qu'il a reçus du conseil d'exécution, approuve et ratifie la convention ci-dessus.

Lausanne 7 Octobre 1802.

Signé: SCHMID.

Nº. 7.

(COPIE.) Capitulation de la garnison de Fribourg.

1. La garnison sortira avec tous les honneurs de la guerre, tambour battant, mèche allumée, deux canons et drapeaux déployés.

2. Hors de la porte, la garnison déposera les armes et sera prisonnière de guerre. Les officiers et soldats des troupes d'élite du canton de Vaud se rendront, s'ils le désirent, sous escorte dans leurs foyers. Les troupes de ligne seront transportées sous escorte à Berne, et détenues dans cet endroit jusqu'à ce que la diète Helvétique ait statué sur leur sort, qu'on tâchera de rendre aussi doux et aussi honorable que possible.

3. Les officiers et sous-officiers garderont leurs épées, officiers et soldats leurs équipages et bagages, et on leur fournira les moyens de transport.

4. Tous les effets appartenans au ci-devant gouvernement Helvétique, quels qu'ils puissent être, tels que caisses administrations, papiers, titres, arsenaux et autres, seront remis à des commissaires nommés par le général Suisse.

5. Toutes les propriétés seront respectées et nul ne sera inquiété pour opinion politique.

6. La garnison sortira demain matin, le 6 Octobre, à huit heures.

Donné au quartier-général devant Fribourg le 5 Octobre 1802.

Le général de division,
Signé: AUF-DER-MAUR.

Le chef de brigade,
Signé: CLAVEL,
au nom de tous les officiers de la
garnison.

Pour copie conforme, le secrétaire du général,

Signé: R. STETTLER.

N^o. 8.

Monsieur le général,

Nous vous remercions des rapports répétés et circonstanciés, que vous voulez bien nous faire parvenir si régulièrement; mais c'est avec une satisfaction particulière, que nous avons lu votre dépêche détaillée du 2 courant, qui nous donne les détails du projet de l'attaque, qui doit avoir eu lieu dans la journée d'hier. Elle nous prouve que vous mettez en oeuvre toute la prudence et la résolution que nous pouvons attendre de vos talens, de votre expérience et de votre zèle pour la bonne cause. Il nous était surtout agréable de voir, qu'aucune insinuation contraire n'a pu ébranler votre conviction, ni vous détourner de la marche assurée, que vous suivez. Nous espérons que la divine providence accordera ses meilleures bénédictions au plan conçu par vous avec autant d'habileté que de sagesse. Si toutefois les voies célestes en avaient ordonné autrement, et que le Très-Haut eut décrété sur nous de nouvelles épreuves avant le moment où notre patrie sera sauvée, nous n'en considérerions pas moins comme un devoir sacré, de vous donner d'avance et pour tous les cas, le témoignage, que vous en avez agi en général consciencieux et éclairé qui, avec la meilleure volonté, ne peut être garant du succès désiré, mais qui, même sous des circonstances moins favorables, restera dévoué à la bonne cause avec fidélité et avec courage.

Du reste, nous vous recommandons, ainsi que nous, à la protection du Très-Haut.

Schwytz, ce 4 Octobre 1802.

Les députés réunis de la diète fédérale, et en leur nom
le président,

Signé: ALOÏS REDING.

P. S. Nous nous faisons un plaisir de vous annoncer, que toutes les démarches diplomatiques, qui pourront servir au salut et au bien de la patrie, sont préparées de notre part, et vont être poursuivies avec tout le soin et toute l'activité possible, comme nous invitons aussi avec les plus positives instances les états en retard à hâter le complément de leurs contingens, soit en hommes, soit en argent; mesure qui, nous l'espérons, sera prise pareillement par le conseil de guerre fédéral.

N^o. 9.

Monsieur le général,

En réponse à votre missive du 6 courant, nous ne pouvons assez louer la sagesse et la prudence, qui vous ont dirigé dans une position, dont nous reconnaissons l'excessive difficulté, et nous donnons une approbation sans réserve à tout ce que vous avez fait. Aussi ratifierons-nous sans objection la trêve conclue d'après l'instruction donnée avec tant de soin par vous à Monsieur le colonel Herrenschwand, demandant seulement qu'elle soit étendue sur toute la frontière de la Suisse. Nous nous croyons assurés aussi que cette condition si juste ne rencontrera aucun obstacle. En revanche, il est important pour nous, que dans la même dépêche où vous notifierez au général Von-der-Weid notre adhésion à l'armistice, vous lui démontriez de notre part, que d'après les instructions qui nous dirigent, nous ne pouvons entrer en trêve avec le gouvernement Helvétique, et que par conséquent nous accédons à cet armistice uniquement en raison de la déclaration donnée par lui au nom du ministre de France: „ que la première attaque faite par les Confédérés contre les troupes Helvétiques „ serait considérée par le premier Consul comme une déclaration de „ guerre, et que le général Ney avancerait aussitôt sur le territoire „ Helvétique avec les troupes placées sous son commandement. ”

Nous vous prions donc, Monsieur le général, de faire usage des propres expressions du général Von-der-Weid, citées ici dans la réponse que vous lui adresserez de notre part.

Avec l'assurance de notre considération la plus parfaite,

Schwytz, ce 8 Octobre 1802.

au nom de la diète,

son Président,

Signé: ALOÏS REDING.

P. S. Au moment où nous allions vous expédier la dépêche présente, nous avons reçu la vôtre du 7 courant. Nous voyions avec

satisfaction par la convention de la trêve que vous y avez jointe, que vous avez déjà prévenu nos vœux en partie, et qu'il vous sera facile, d'après les articles 4 et 8, d'étendre l'armistice sur les frontières italiennes de la Suisse. Ce qui nous est le plus agréable, c'est que la convention militaire conclue n'exige plus aucune ratification formelle de notre part, et que par conséquent nos scrupules, ci-dessus exprimés, tombent d'eux-mêmes; de sorte, que de notre part aussi nous accédons complètement à l'armistice.

Nous donnerons des instructions plus précises sur les autres demandes, contenues dans votre dépêche à M. le représentant civil, qui va incessamment partir d'ici. Cependant les hostilités avec les troupes Françaises devront être soigneusement évitées, et pour ce qui concerne la position des troupes, nous pensons, vous pourrez en délibérer avec votre état-major, et s'il restait quelques difficultés nous vous prions de vous adresser ensuite au conseil de guerre, d'autant plus que nous tâcherons de lui fournir les données nécessaires sous le point de vue politique.

Schmytz, ce 8 Octobre 1802 à 8 heures du soir.

Au nom de la diète-fédérale,
son président :

signé : ALOÏS REDING.

N^o. 40.

(COPIE.) *Rapp, aide-de-camp du premier Consul de la république Française, à Monsieur Aloïs Reding ex-président de la diète de Schwytz.*

Monsieur, depuis le départ de M. Pfister votre fondé de pouvoir, j'aurais dû recevoir de vous l'avis officiel de la diète et de son adhésion en tout et partout à la proclamation du premier Consul. Ce retard a lieu de m'étonner, et si je ne faisais qu'exécuter à la lettre mes instructions, au lieu de vous demander de nouveau une réponse positive, je ferais entrer en Suisse les troupes Françaises, et je vous contraindrais vous et la diète à satisfaire celui, au nom duquel je vous ai parlé, mais je prends encore sur moi de différer. Demain je pars pour Schwytz, et si je trouve la diète assemblée, 40000 hommes ne tarderont pas à venir la dissoudre et à faire repentir certains meneurs de leur délai et de leur silence.

C'est à vous particulièrement, Monsieur, à faire un bon usage de

votre influence, car une obstination déraisonnable peut plonger la Suisse dans des maux sans nombre, suite inévitable de l'invasion d'un pays par une armée étrangère.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé: Rapp.

N^o. 11.

Extrait de protocole.

Le mémoire rédigé par le commandement général sur la conservation et la dislocation d'un corps d'observation a été agréé en entier, et le commandement général est invité en conséquence à donner les ordres nécessaires pour l'exécution de ce projet.

Dans les circonstances présentes la diète juge convenable, que le commandement en chef, aussi bien que le conseil de guerre établissent de nouveau leur quartier ici près d'elle.

Schwytz, ce 19 Octobre 1802.

La chancellerie de la diète fédérale.

N^o. 12.

Extrait de protocole.

Ce 26 Octobre 1802.

La diète se trouvant effectivement arrêtée dans ses opérations par la force armée étrangère, a résolu de se dissoudre, et de remettre ses pleins-pouvoirs entre les mains de ses commettans, elle engage en conséquence le commandement en chef, à prendre des mesures immédiates, pour délivrer à toutes les troupes Confédérées qui se trouvent encore sous les armes, l'ordre de retourner dans leurs foyers, afin d'y être régulièrement licenciées.

Conforme à l'original,

La chancellerie de la diète fédérale à Schwytz.

N^o. 13.

Salut, etc. etc. Nous adressons nos remerciemens à votre excellence pour l'avis contenu dans la dépêche du 4 courant. M. Rapp, aide-de-camp du premier Consul de la république Française, a paru ce matin devant nous, et nous a présenté une proclamation du

premier Consul, contenant l'expression de ses volontés à l'égard des affaires de la Suisse.

Comme il ne nous appartient pas de prendre des décisions à nous seuls sur des matières, qui concernent la Suisse entière, et le général Rapp ayant refusé de se rendre à la diète en personne, nous nous sommes bornés d'envoyer la dite proclamation à la diète par deux députés, et nous attendons maintenant les décisions qu'elle prendra.

Nous restons de votre Excellence, etc. etc.

Berne, ce 6 Octobre 1802.

La commission d'état de Berne,

en son nom, le président:

Signé: E. FRÉDÉRIC FISCHER.

Nº. 14.

Monsieur le général en chef,

Votre Excellence a bien voulu donner avis à Messieurs de la commission d'état par la dépêche du 6 courant de la conclusion d'un armistice avec les troupes Helvétiques. Ils ont trouvé dans cette mesure une preuve nouvelle de la sagesse des vues de votre Excellence, manifestée dans tous les évènements, et ont l'honneur en conséquence de vous rendre grâce de cette communication.

Berne, ce 8 Octobre 1802.

La commission d'état à Berne,

et en son nom, le président:

Signé: E. FRÉDÉRIC FISCHER.

Nº 15.

Monsieur le général en chef,

C'est avec un profond sentiment de joie que chaque vrai Suisse a vu consentir votre Excellence à prendre le commandement des troupes confédérées. Étant par notre position comme canton frontier, les plus près du danger, nous avons en particulier été rassurés, en voyant à la tête de nos troupes un homme que la Suisse entière reconnaît pour son militaire le plus habile et le plus éclairé. Votre Excellence vient encore de justifier cette réputation par la victorieuse poursuite de notre ennemi commun, et l'heureux succès des armes confé-

dérées n'a pu être arrêté que par l'entremise inattendue de la proclamation du premier Consul, et par la menace de l'entrée en Suisse d'une armée française. Quelque douloureux qu'il soit pour nous d'être obligés de céder à la puissance supérieure des armes françaises, quelque pénible qu'il nous paraisse de voir le départ de votre Excellence, nous ne pouvons nous cacher cependant que la triste position de notre patrie l'exige; et s'il est un espoir capable d'adoucir nos regrets, c'est celui d'événemens plus heureux qui donneront occasion à votre Excellence de remettre en activité son zèle pour le bien de la patrie, et votre ardent amour pour elle nous est garant de la continuation de vos dispositions.

Il nous serait impossible cependant de nous séparer de votre Excellence sans la convaincre de notre profonde gratitude, pour des services importans rendus à toute la patrie et à notre canton en particulier.

Nous vous prions donc d'agréer l'expression de notre plus vive reconnaissance et de l'estime sans bornes, que nous avons vouée pour toujours à votre Excellence, que nous recommandons aux bénédictions du Tout-Puissant.

Berne, ce 14 Octobre 1802.

La commission d'état de Berne,

et en son nom, le président :

Signé : E. FRÉDÉRIC FISCHER.

N^o. 16.

ARMÉE D'HELVÉTIE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au quartier-général à Fribourg, le 15 Messidor an 11 rép.

Ney, général en chef et ministre plénipotentiaire de la république Française en Helvétie, au général de division Barbou, à Zurich.

Veillez, je vous prie, mon cher général, envoyer l'un de vos aides-de-camp ou l'un de ceux du général Seras, à Constance, près du général Bachmann à l'effet de l'engager de ma part et de celle de Monsieur d'Affry, landammann de la Suisse, à se rendre à la diète, où l'on sera enchanté de voir un homme de son mérite militaire, et qui ne peut qu'y figurer honorablement; ce voyage pourrait d'ailleurs lui

procurer quelques avantages durables, et qu'il doit se féliciter de mériter en continuant de se dévouer à la prospérité de sa patrie.

Je vous salue bien affectueusement.

Signé: NEX.

Pour copie conforme, le général de division,

Signé: G. BARBOU.

N^o. 17.

Fribourg, le 16 Juillet 1803.

Monsieur le général de Bachmann,

J'ai appris avec beaucoup de regret, Monsieur le général, que votre santé, devenue mauvaise, vous paraissait un obstacle à ce que vous puissiez désormais redevenir utile à notre patrie. J'espère, Monsieur, que cet obstacle n'est pas insurmontable, et je le désire infiniment, et pour vous-même, et pour notre pays; et j'ose dire, encore pour moi.

Vous savez depuis long-temps, Monsieur, mon opinion sur votre mérite; elle est conforme à celle des hommes qui savent apprécier. Vous connaissez les rapports qui ont existé entre ma famille et la vôtre; je n'entrerai pas dans d'ultérieurs détails à cet égard dans ce moment-ci. Mais je vous propose, Monsieur, et je vous prie, si telle peut être votre intention, de venir me voir au plutôt possible, et je vous parlerai alors avec franchise et loyauté, en établissant pour bases le bien de mon pays, ce que je lui dois, et ce qui peut vous convenir.

Je saisis avec empressement cette occasion de vous renouveler l'assurance des sentimens, que je vous ai voués et du sincère attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé: LOUIS D'AFFRY, landammann de la Suisse.

N^o. 18.

Constance, le 11 Juillet 1803.

Réponse du général Bachmann au général de division Barbou.

Monsieur le général,

La lettre qui vient de m'être remise de votre part, est d'autant plus flatteuse pour moi, que son contenu est une nouvelle preuve, que la part active, que mon patriotisme m'a fait prendre aux intérêts de la

patrie, n'est point en contradiction avec les principes de son gouvernement actuel, mais qu'au contraire elle m'a mérité l'estime de ses chefs actuels, et la confiance du ministre plénipotentiaire de l'auguste médiateur. Les mêmes principes continuent à m'animer, et ils continueraient à être la base de ma conduite, si je pouvais encore offrir à ma patrie quelques services utiles. Elle m'a toujours été chère, et mon coeur nourrira ces sentimens autant que j'existerai. Mais plus ils y sont profondément gravés, plus j'éprouve des regrets de sentir s'affaiblir mes facultés physiques, et avec elles les moyens nécessaires de satisfaire à mon voeu le plus cher, celui de servir ma patrie.

Veillez, Monsieur le général, transmettre au ministre, qui m'honore de sa confiance, tous mes regrets et toute ma reconnaissance. Il voudra bien approuver ma résolution de me vouer au repos, qui m'est devenu si nécessaire et me continuer son estime et sa bienveillance; je ne les démentirai jamais.

Agrééz, Monsieur le général, l'hommage de ma considération distinguée.

N^o. 19.

Réponse du général Bachmann à Monsieur le landammann d'Affry.

Constance, le 25 Juillet 1803.

Monsieur le Landammann,

J'ai reçu vendredi dernier, trop tard pour pouvoir y répondre, par le même courrier, la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire.

Vous honorez, Monsieur le landammann, ma carrière militaire par l'opinion que vous conservez de moi. C'est sans doute aussi à vos bienveillantes dispositions, que je dois l'honorable invitation, qui m'a été faite de la part du général en chef et ministre plénipotentiaire de la République Française en Suisse; mais plus je suis flatté, comme je dois l'être de tant de confiance, plus je dois être en garde de ne pas me montrer trop au-dessous d'une réputation, que je dois plutôt à d'heureuses circonstances et à votre indulgence qu'à mes faibles talens.

Un effort momentané soutenu par un zèle ardent et par l'amour de la patrie peut avoir quelques succès éphémères, mais il n'en est pas

de même d'un travail soutenu, qui exige, d'un côté, des moyens physiques, usés chez moi par l'âge et les infirmités, de l'autre, des connaissances qui me manquent, et que le zèle ne remplace pas.

Veillez donc, Monsieur le landammann, apprécier ces seuls motifs de mon refus; veuillez en être l'interprète auprès du ministre général, et vous convaincre l'un et l'autre, qu'il n'est dicté par aucune arrière-pensée, ni par aucun sentiment qui puisse mériter votre improbation. Je reconnais au contraire, que le bonheur de notre commune patrie dépend d'un parfait accord, d'une union sincère, de l'oubli de tout ce qui l'a troublé, du zèle, de la bonne volonté et des efforts réunis de tous ceux qui sont capables de la servir et de coopérer au retour de l'ordre.

Je me réjouis en conséquence avec les vrais amis de ma patrie de voir entre les mains de votre Excellence les rênes du gouvernement dans le moment d'où dépend sa félicité future. Votre Excellence édifiera ceux, qui sont encore dans l'erreur, elle ramènera à elle et aux bons principes les malveillans, elle détruira l'égarément de l'esprit révolutionnaire, elle ralliera tous les partis à l'autel de la patrie, ils y brûleront le même encens, ils y feront le sacrifice de toutes leurs passions. La pierre angulaire est posée; votre Excellence conduira habilement l'édifice jusqu'à son faite, et elle trouvera ensuite la récompense de tous ses travaux dans la reconnaissance de ses concitoyens, dans leur amour et dans le bonheur qu'elle leur a procuré.

Puissiez-vous, Monsieur le landammann, en être témoin un grand nombre d'années. Je le contemplerai avec délice de ma retraite, mais avec les plus vifs regrets d'avoir été hors d'état d'y coopérer, et humilié de l'insuffisance de mes moyens.

Votre Excellence me permettra encore de me féliciter de ce que cette occasion me procure l'avantage de lui exprimer mes sentimens d'amour pour la patrie, ainsi que ceux de la haute considération et du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être de V. E. le très-humble, etc. etc.

Nº. 20.

A la haute diète fédérale.

Messieurs,

Après une longue carrière dont je puis me rappeler tous les instans avec la satisfaction que donne la conscience d'une bonne volonté et d'une intention fidèle, je croyais passer le reste de mes jours dans

le repos, lorsque je fus appelé par la haute diète au commandement de l'armée. Je ne méconnus pas entièrement la difficulté d'une telle position, cependant je crus voir alors le système de la Suisse clairement indiqué dans la proclamation du 24 Mars, et le désir d'offrir à ma patrie les fruits d'une longue et pénible expérience, l'espoir de vouer mes dernières forces à cette patrie, placée dans une honorable position militaire, ou de terminer, en combattant pour elle, dans la cause de l'humanité une vie, dont tout le but fut honorable; ces idées m'engagèrent à suivre l'appel, que m'adressa la haute diète. Les évènements prirent une tournure différente et inattendue; ma position y perdit son assiette et j'y devins étranger. A dater de ces instans, je résolus de me retirer. Des expériences, souvent réitérées, me prouvent clairement, que cette résolution est la seule, que je puisse mettre en exécution, d'après mes devoirs envers ma patrie, envers l'armée qui m'a été confiée et envers moi-même. Je sentais néanmoins que tant qu'il restait une apparence de danger, je ne devais pas quitter mon poste, dont l'abandon eût pu alors avoir des suites, qui eussent mis de l'incertitude et de l'hésitation dans l'armée, et qui aurait pu à cet égard et à d'autres, occasionner de l'embarras au gouvernement de ma patrie.

D'après ma ferme volonté d'employer mes faibles forces, à provoquer le bien et à détourner le mal sous tous les rapports, cette raison seule pouvait m'empêcher de présenter ma démission dès le commencement du mois de Mai.

Maintenant, grâce à la Providence, qui a béni la valeur des armées Européennes, il n'y a plus de danger; il m'est permis de suivre ma conviction. Je dépose donc entre les mains de vos excellences, une charge à laquelle j'ai apporté ce qui me restait de santé et de contentement d'esprit, qui résistèrent souvent aux vicissitudes les plus amères. Je me retire avec la conscience rassurante d'avoir voulu et cherché le bien.

Je prie vos Excellences d'accepter mes remerciemens pour la confiance dont elles m'ont honoré, et que j'ai toujours cherché de justifier de mon mieux.

J'attends les ordres de V. V. E. E. pour savoir à qui je dois remettre le commandement. Si le porteur de cette lettre ne m'apporte aucune instruction à cet égard, je le remettrai à Monsieur le colonel-commandant de réserve Finsler, ne pouvant sous aucune condition le garder plus long-temps. Je prie vos Excellences d'agréer l'expression de ma considération la plus respectueuse, etc. etc.

Neuchâtel, ce 22 Juin 1815.

Signé: BACHMANN.

N^o. 21.

A son Excellence Monsieur le baron de Bachmann, général en chef de l'armée Confédérée, à Neuchâtel.

Monsieur le général en chef,

Votre Excellence a déposé le commandement général entre les mains de la diète à l'occasion de la réduction considérable qui a lieu dans l'armée, en ajoutant la déclaration, que vous ne pourriez sous aucune condition le garder plus long-temps. De cette manière, votre Excellence ne laisse à la diète aucune possibilité d'opérer le changement d'une telle décision; elle doit accorder ce qu'elle ne peut refuser, et envoie en conséquence, bien que ce soit avec regret, à votre Excellence la démission demandée par elle.

Par le dévouement avec lequel votre Excellence s'est chargée du commandement général de notre armée en des temps de périls imminens, et l'a gardé jusqu'ici, en mettant en oeuvre toutes ses forces et facultés, malgré de grandes difficultés et un grand âge; par vos efforts constans et couronnés de succès pour donner aux moyens de défense de la Confédération plus de force et de consistance d'un côté, et inspirer de l'autre aux milices Suisses cet esprit militaire, qui caractérise le soldat capable; enfin, par beaucoup de preuves d'activité et d'expérience militaire, de vigilance et de zèle, que votre Excellence a déployées dans l'exercice de cette charge importante, elle s'est acquise de justes titres à la reconnaissance et à la haute estime de la patrie. Nous remplissons un devoir agréable, en exprimant ici ces sentimens au nom de la Confédération.

Votre Excellence est autorisée à remettre le commandement général du corps restant en activité, à Monsieur le colonel quartier-maître Finsler, à l'époque que vous jugerez convenable, d'après votre opinion, et quand les dislocations de troupes, déjà commencées, auront eu lieu. Nous vous prions de faire en même-temps connaître ce changement dans le commandement général par un ordre du jour à l'armée.

Avec la prière à Dieu qu'il vous accorde encore de longues années de santé et de bien-être, nous assurons votre Excellence de notre considération la plus distinguée, etc. etc.

Zurich, ce 24 Juillet 1815.

Au nom de la diète fédérale,
le Bourgmestre de Zurich, président,
Signé: DE WYSS,
le Chancelier de la Confédération :
Signé: Mousson.

Extrait du protocole de la diète fédérale du 12 Juillet 1816.

En mémoire et en reconnaissance de la résolution de son Excellence Monsieur le général François-Nicolas de Bachmann, de prendre le commandement en chef de l'armée Confédérée en des temps d'imminens périls, où l'autorité suprême de la Confédération envisageait comme un devoir de la plus grande importance de mettre ce commandement entre ses mains, comme étant les plus capables et les plus dignes, résolution qui, vu les difficultés attachées alors à cette charge par la nécessité de former une armée tirée des milices cantonales dans des circonstances excitantes au dehors comme dans l'intérieur de la Suisse, et vu le grand âge de Monsieur le général, a dû être considérée comme la preuve la plus éclatante du plus fidèle dévouement à la cause de la patrie, considérant, que non seulement il a contribué d'une manière décisive à l'heureux succès de la levée militaire en Suisse, mais qu'il a produit l'important avantage d'inspirer aux puissances étrangères de la confiance en notre armement et en la défense vigoureuse du territoire Suisse par l'armée Confédérée, en considération des honorables efforts avec lesquels Monsieur le général de Bachmann a maintenu ce commandement en chef jusqu'au licenciement de la plus grande partie de l'armée, en égard à ses travaux constans et couronnés de succès, pour donner d'un côté de la force et de la consistance aux moyens de défense de la Confédération, et pour inspirer de l'autre aux milices Suisses l'esprit et l'aptitude militaire, qui distinguent le soldat courageux et capable, en considération enfin de la vigilance, du zèle et de la haute expérience militaire, qu'il a mises en action, la diète fédérale a résolu :

D'exprimer à son Excellence Monsieur le général de Bachmann la reconnaissance la plus vraie de la patrie pour tous les services excellens et importans qu'il lui a rendus à cette époque, sentimens confirmés à Monsieur le général par l'expédition documentaire des présentes sur parchemin, sous le grand sceau de la Confédération, et par le don d'une épée d'or.

En vertu de quoi le document présent a été écrit, signé et scellé à Zurich ce douze Juillet mil huit cent seize.

Au nom de la diète fédérale, le bourgmestre en charge du canton de Zurich, président de la diète,

Signé: REINHARD.

Le chancelier de la Confédération :

Signé: MOUSSON.

